26e ANNÉE — 1877

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

N° 2. 15 Février 1877



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — **Nutt,** 270, Strand. | **LEIPZIG.** — **F.-Brokhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenes et Cie.** | **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1877

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

JEAN MACARD

UN AN DE MINISTÈRE A PARIS SOUS HENRI II (1).

Tous les regards étaient alors fixés sur le roi de Navarre, dont on annonçait la récente arrivée à Paris. Macard joignait ses efforts à ceux de la Roche-Chandieu pour le presser de manifester courageusement sa foi, et de prêter ainsi à l'église proscrite l'appui de son crédit à la cour. L'illusion des ministres de Paris ne fut pas de longue durée, si l'on en juge par ces lignes de Macard à Calvin : « Le roi de Navarre ne montre pas la fermeté que nous attendions de lui, après la rude franchise avec laquelle, au dire de son chapelain David, il a répudié l'idolâtrie romaine à la Rochelle et à Poitiers. Il a promis merveilles tant qu'il a été loin de la cour. Dès qu'il s'est trouvé en présence du roi, il est retombé dans son inertie ordinaire. Parce qu'il a été reçu avec applaudissement, et que les Guises

(1) Voir la 1re partie de cette étude, *Bulletin,* t. XXV, p. 433.

eux-mêmes ont affecté de se rendre au-devant de lui comme pour lui faire honneur, cet homme vain et pusillanime s'est laissé vaincre (1)... Il n'ignore pas cependant que les menaces proférées par le roi contre les évangéliques de France et de Piémont, sont aussi dirigées contre lui. Le cardinal de Lorraine a pris soin de l'en avertir. Que ne fera pas le nouveau Pharaon si Dieu lui-même ne le dompte? Il est certain qu'il se laisse mener par le cardinal qui a tous pouvoirs en main, et comme celui-ci croit son honneur et sa vie engagés dans la lutte, plutôt que de céder, il mettra le royaume à feu et à sang (2). » L'extermination des réformés tel est le but obstinément poursuivi par les Lorrains. Le prochain mariage du dauphin François avec la nièce du cardinal, la jeune et séduisante Marie Stuart, va rendre leur crédit encore plus redoutable. Les fêtes licencieuses de la cour, les bacchanales de Fontainebleau, alternent avec les persécutions dirigées contre les fidèles disciples du Christ.

L'attitude du roi de Navarre flottant entre des influences contraires, et se prenant, pour ainsi dire, au piége de ses propos inconsidérés et de ses intentions sans suite, est décrite en ces termes : « Vous n'avez été que trop bon prophète au sujet de ce prince. Dieu veut sans doute que nous soyons privés de tout appui humain pour mieux nous montrer sa puissance, et nous apprendre à compter sur lui seul... Le roi a fait venir la Roche-Chandieu et James Hamilton, et s'est longuement entretenu avec eux, étant au lit, à une heure assez matinale. Il a félicité d'abord Hamilton de sa mise en liberté, et a dit qu'il était venu principalement pour la procurer, en étant spécialement requis par les fidèles de Poitiers et de Paris. Il a ensuite grandement exalté la lettre que vous lui avez écrite, et déploré, à son ordinaire, l'état présent de l'Église. Il est résolu, dit-il, à déclarer ses sentiments au roi à la première occasion. Dès

(1) « Victus est vir non satis virili animo! » Lettre de Macar à Calvin du 21 mars 1558.
(2) « Stabit obstinatus donec totum regnum everterit. » *Ibidem*.

que son chapelain David, qui est maintenant à Tours avec la reine, sera ici, il lui ordonnera de prêcher purement l'Évangile, et de n'en rien céler, même en présence du monarque français. Enfin il a voulu prier avec ses deux interlocuteurs. Puis il a demandé la liste de ceux qui sont encore prisonniers, et a chargé M. de Francourt de poursuivre leur élargissement. Que ne devrait-on pas augurer de l'homme qui parle de la sorte, s'il ne nous était, hélas! trop connu (1)! » C'est dans la protection toute puissante de Dieu, et dans l'énergique fidélité de ses propres membres que l'Église de Paris doit puiser l'assurance nécessaire pour l'accomplissement de sa sainte mission.

Les lettres de Macard fournissent trop peu de détails sur les réunions de culte par lesquelles s'affirmait l'Église nouvelle, et sur les quartiers de Paris qui lui servaient d'asile. Nul doute que la rue des Marais Saint-Germain, sur la rive gauche de la Seine, n'ait été, dès les premières années de Henri II, le siége de fréquentes réunions qui tendaient à revêtir des formes plus régulières. Là se trouvait en effet la maison désignée par Th. de Bèze comme le premier centre du protestantisme parisien, et dont le propriétaire, nommé le Viscomte, « retiroit coustumièrement les allants et venants de la religion (2). » C'est là que fut célébré le premier baptême enregistré dans les annales de l'Église qui commençait à compter ses adhérents, et à se recruter par la naissance comme par l'adhésion réfléchie. Le cloître de Saint-Benoît, situé sur la montagne Sainte-Geneviève, près des écoles où fermentait un esprit nouveau, vit sans doute se former plus d'une assemblée, avant celle du 4 septembre 1557, qui fut si tragiquement interrompue. Là se trouvaient confondus tous les âges, tous les rangs, dans une ferveur d'adoration qui crée la seule égalité véritable. Mais le péril allait croissant avec les progrès du schisme dans la capitale. Le faubourg Saint-Marceau, entremêlé de jardins et de

(1) « Nisi quis hominis ingenium nosset, quid speraret ex his verbis?.. » Rachamus Calvino, 27 martii 1558.
(2) Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 231. Edition de 1580.

cultures confinant à la vallée de la Bièvre et à d'assez nombreux villages, dut offrir aux prédicateurs réformés de sûres retraites. C'est là qu'ils eurent plus tard, dans la maison dite du *Patriarche*, hors la porte Saint-Marceau, un de leurs lieux de culte les plus fréquentés. L'enclos de la *Cérisaye*, situé près de l'abbaye de Saint-Antoine, hors de l'enceinte de la ville, dut attirer de bonne heure les sectateurs du culte proscrit (1). Quand la persécution, intermittente sous François I[er], devint continue sous Henri II, et qu'il n'y eut plus de sécurité pour eux dans Paris, ils se donnèrent rendez-vous aux champs, et se réunirent dans les lieux écartés ; la Réforme naissante connut ainsi le culte du désert qui devait imprimer plus tard une si sombre poésie à son histoire. Les oseraies des bords de la Seine, les ravins boisés de Clamart et de Meudon, abritèrent plus d'une fois les prédications évangéliques auxquelles le mystère donnait un attrait de plus. Dès 1554 un arrêt du parlement de Paris interdit les *écoles buissonnières*, qui sont une création de la Réforme française (2). Elle se souvint de ce mot du Christ : *Laissez venir à moi les petits enfants;* et leur donna l'instruction dans les écoles dont on aime à placer le théâtre improvisé le long d'une haie, au coin d'un bois. La Réforme ne sépara jamais l'école du temple. Avant les sanctuaires formés de main d'homme, qui ne devaient lui offrir qu'un asile incertain, elle a connu ceux que la nature offre en tout temps aux disciples du culte en esprit (3).

A ce moment de crise pour l'Église réformée de la capitale, un souffle de passagère faveur accueille ses chants favoris, les psaumes mis en vers par Clément Marot, et répétés même à la cour où Henri II, grand chasseur, aime à fredonner l'air du *cerf qui brame après les eaux courantes*. Sur la rive de la Seine

(1) Voyez sur les divers lieux de réunion de l'ancienne église de Paris, l'excellent *Précis* de M. Ath. Coquerel fils, p. 50 et suivantes.

(2) Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. V, p. 484, et *Bulletin*, t. VIII, p. 273.

(3) On lit dans une lettre de Macard à Calvin, du 11 juillet 1558 : « Jam cœpimus inter salicta concionari, quum hostium rabies et vigilantia nos non sinit in urbe convenire. »

opposée au Louvre, et au futur palais des Tuileries, s'étend le Pré-aux-Clers où les étudiants prennent leurs ébats, et coudoient les plus illustres personnages. Le soir, formés en long cortége, ils font le tour du pré en chantant les psaumes qui consolèrent plus d'une fois les captifs dans les cachots, les martyrs sur le bûcher, se tenant, dit Bèze, « en tel accord et révérence que chacun des assistants en estoit ravi (1). » Le roi de Navarre, secouant sa pusillanimité ordinaire, marche à la tête des étudiants, avec un cortége de gentilshommes français et étrangers, et, comme par un irrésistible élan, toutes les voix s'unissent en un chœur triomphal. Les Lorrains affectent de voir dans ces manifestations religieuses un complot qui ne tend pas à moins qu'au renversement de la monarchie, au lendemain de ses désastres, et provoquent les mesures les plus sévères contre ceux qui y prennent part. La correspondance de Macard confirme ici la relation de Th. de Bèze, et fournit quelques détails nouveaux à l'histoire :

« Ainsi que je vous en ai informé, on a chanté pendant cinq jours, en nombreuse assemblée du soir, les psaumes de David au Pré-aux-Clercs. Le troisième jour, sur la plainte réitérée de l'évêque et des sorbonistes, le parlement a interdit de chanter des cantiques (on n'a pas osé dire des psaumes) à une heure indue et en armes. Les prêtres avaient, en effet, répandu le bruit que nous nous réunissions les armes à la main. Ceux d'entre les juges qui ne sont pas opposés à l'Évangile, ont dit que c'est là une simple mesure de prudence, et que nous pouvions continuer à nous réunir. Seulement, on ne devait pas chanter trop fort, de peur d'exciter des séditions et des meurtres nocturnes dans la ville ; mais nous, à qui le soin de l'Église est confié, voyant le péril et ne connaissant que trop la fureur des adversaires, nous avons sérieusement averti les nôtres de cesser. Nos ennemis ne cherchent, en effet, qu'à nous accuser du crime de sédition, en nous présentant comme des novateurs

(1) *Hist. Eccl.*, t. I, p. 141.

qui ne rêvent que le bouleversement de l'État (1). Mieux vaut cent fois périr que d'exposer l'Évangile à l'opprobre, et de provoquer des mouvements révolutionnaires, car nous n'avons pas oublié cette belle parole que vous adressiez à l'Église de Paris, à propos de ses membres captifs, *que Dieu fera toujours fructifier les cendres de ses serviteurs, tandis que les excès et violences n'apportent que stérilité* (2). Le même jour, bien qu'une foule nombreuse fût réunie dans le même lieu, les uns pour regarder, les autres pour chanter, personne ne chanta, un petit nombre excepté, qui ne se fit entendre que lorsque presque tout le monde se fut retiré. Les portes de la ville avaient été fermées dès huit heures, et la plupart des gens durent passer la nuit dans les faubourgs.

» Le lendemain, jour de l'Ascension, une foule plus considérable encore s'était réunie, et comme les chants avaient cessé, quelques brouillons s'écrièrent : *Voilà les évangélistes de trois jours!* L'un poussa l'autre, et l'on chanta comme à l'ordinaire, mais sans tumulte. Il fallait voir les prêtres et les moines écumant de rage, tandis que le peuple était divisé : les uns disant que ces airs leur plaisaient beaucoup, et admirant le nombre et la gravité des chanteurs; les autres disant qu'il fallait se ruer sur les magistrats qui toléraient de tels scandales.
» Tel est le fidèle récit de ce qui s'est passé, et vous pouvez en croire un témoin qui, depuis deux mois, jouit de l'agrément de ce pré, en dépit des moines... On a fait diverses arrestations dans les villages. D'actives recherches sont dirigées contre nous qui sommes considérés comme les promoteurs de l'entreprise, en sorte que nous devons sans cesse changer de demeure. Mais, comme l'a dit le Seigneur, il y a douze heures au

(1) On retrouve ici la perfide accusation dirigée contre la Réforme naissante, comme elle le fut contre l'Eglise primitive, et si éloquemment réfutée par Calvin dans la Préface de l'*Institution chrétienne :* « Est-il bien vraisemblable, Sire, que nous desquels n'a jamais esté ouye une parole séditieuse, et desquels la vie a esté toujours cognue simple et paisible... *machinions de renverser des royaumes?..* »

(2) Voir la très-belle lettre de Calvin, à laquelle il est ici fait allusion (*Lettres françaises*, t. II, p. 139, 145.) Le passage en question se lit au bas de la page 142. La phrase latine de Macard n'est que la traduction de celle du réformateur.

jour, et pourvu que nous obéissions à sa volonté, il sera notre protecteur, et ses anges nous garderont (1). »

Au moment où se produisaient les évangéliques manifestations du Pré-aux-Clercs, le plus jeune des trois frères de Châtillon, François d'Andelot, colonel général de l'infanterie française, revenait d'un voyage en Bretagne qui avait eu un grand retentissement. Accompagné du ministre Gaspard Carmel, auquel s'adjoignit bientôt Loiseleur, il avait fait prêcher hardiment la Réforme dans la plupart des villes situées sur son passage (2). Orléans, Tours, Angers, Nantes, Vitré, accueillirent avec faveur les missionnaires du nouveau culte, qui trouva de très-nombreux adhérents à Saint-Lo, capitale du Cotentin (3). De cette époque datent les principales églises de la vieille Armorique, qui semblait naître à une vie nouvelle. Là, comme ailleurs, l'Évangile annoncé dans sa pureté rencontrait des âmes avides, des populations frémissantes. L'incendie allait, disait-on, se propageant de province en province, et ce ne serait pas trop de tous les flots de l'Océan pour l'éteindre (4). Ces nouvelles produisirent à Paris une profonde impression. L'attitude de d'Andelot exaspéra la cour, où les Lorrains, jaloux de son crédit, n'attendaient qu'une occasion pour le perdre. Mandé au Louvre, dès son arrivée, il eut à subir un véritable interrogatoire, et se vit interpellé par le roi lui-même qui, l'accusant d'ingratitude, lui reprocha non-seulement d'avoir fait prêcher l'hérésie, mais de s'être trouvé aux assemblées du Pré-aux-Clercs, de ne plus assister à la messe, depuis la prise de Calais, et d'envoyer des livres de Genève à l'amiral son frère dans sa prison de Gand.

(1) « Modo nihil temere aggrediamur, nisi jussu ejus, habebimus illum directorem et angelos ejus conservatores. » Rachamus Calvino, 22 maii 1558.

(2) Crevain, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, p. 5 et suivantes.

(3) On voit par une lettre de Macard à Calvin, du 1er mai 1558, que la majorité des habitants de cette ville avait abandonné le culte catholique pour vivre selon l'Evangile (*more nostro vivere*). On y envoie un soudard, le fils du Duc de Lorges, avec 60 cavaliers, pour mettre les dissidents à la raison, premier essai de mission bottée en Normandie.

(4) « Ignem in omnibus regni partibus accensum cum tota aqua maris restingui non posse. » Rachamus Calvino, 9 die maii 1558.

La réponse de d'Andelot fut digne de la loyauté de son caractère et de la noblesse bien connue de ses sentiments : « Sire, l'obligation que j'ay à vostre majesté pour ses bienfaits et honneurs m'a tellement asservi, que je n'ay espargné à vostre service par infinies fois ni corps ni biens, et ne suis ni ne seray jamais las de continuer tant que j'auray vie, y estant naturellement obligé. Vous ne trouverez aussy estrange, s'il vous plaist, si après avoir fait mon devoir à vostre service, je m'estudie à chercher mon salut... La doctrine que je confesse avoir fait prescher est bonne et saincte, prise du vieil et nouveau Testament, approuvée des anciens conciles et de la première Église, et est celle que nos pères ont tenue et crue.... Il ne se trouvera point que j'aye esté au Pré-aux-Clers, comme l'on m'accuse. Que si j'y avois esté, je ne penserois pour cela avoir rien fait contre Dieu ni contre vostre majesté... Je confesse qu'il y a bien longtemps que je n'ay esté à la messe, et ne l'ay fait à la légière, mais après en avoir pris l'avis et conseil des plus sçavants de vostre royaume. Que si vostre majesté s'estoit estudiée à s'enquérir de la vérité (office qui vous appartient) vous n'en pourriez assez louer et magnifier la bonté de Dieu, lequel m'a tellement osté le voile d'ignorance *que je m'assure*, avec sa grâce, *de jamais n'y aller*. J'ay aussy envoyé un livre à monsieur l'admiral mon frère, plein de consolations, et propre à le consoler en l'ennuy de sa prison advenue pour vostre service. Par ainsi, Sire, je vous supplie de laisser ma conscience sauve, et vous servir du corps et des biens qui sont du tout vostres. »

Le roi eut peine à se contenir à l'ouïe de ce langage qui contrastait si fort avec les adulations des courtisans. Le cardinal de Lorraine, dissimulant mal son triomphe, dit à d'Andelot qu'il regrettait de le voir *en si mauvais train*, à quoi celui-ci répondit fièrement : « Je suis très-certain de ma doctrine, monsieur le cardinal, et vous savez mieux que vous ne dites, j'en prends vostre conscience à témoin, si vous n'avez cy-devant favorisé cette sainte doctrine ; mais les honneurs et am-

bitions vous ont du tout destourné, *voires jusques à persécuter les membres de Jésus-Christ!* » Le roi intervint à son tour : « Je ne vous avois pas donné cet ordre (montrant celuy qu'il avoit au cou), pour en user ainsy, car vous avez juré et promis d'aller à la messe, et *de suivre ma religion.* » D'Andelot répondit : « Sire, je ne savais pas alors ce que c'est d'estre chrestien; et ne l'eusse accepté à ceste condition, si Dieu m'eust eu touché comme à présent (1). » Ces paroles mirent le comble à l'irritation du monarque, qui lui commanda de sortir. Il fut incontinent arrêté par les archers de la garde, et conduit au château de Melun, où se déroula, durant plusieurs mois, dans la solitude d'un cachot et le recueillement d'une âme héroïque, un des plus dramatiques épisodes de la Réforme française (2).

Averti par un message spécial de ce qui venait de se passer à la cour, Calvin adressait, dès le 10 mai, au captif de Melun des exhortations bien propres à le fortifier dans les luttes qu'il allait avoir à soutenir. « Je ne suis pas asseuré que la présente parviendra jusques à vous, mais quoi qu'il en soit, ce m'est quelque allégement et demy-repos d'essayer si je pourray aucunement vous aider en vostre combat. Nous avons bien tous à louer Dieu pour l'entrée qu'il vous a donnée, laquelle il fera servir plus que nous ne pouvons estimer. Et de faict il vous faut tenir ce point résolu que Dieu vous a produit comme par la main pour estre tesmoing de sa vérité en un lieu où elle a esté forclose jusques icy. Mais qu'il vous souvienne qu'en vous donnant telle magnanimité pour la première pointe, il vous a tant plus obligé de persister constamment. Je conçoy bien en mon esprit une partie des alarmes que vous avez desja expérimentées, et encores n'est-ce pas la fin. Mais quand ils seroient cent fois plus aspres et rudes, si est-ce que le maistre auquel vous servez mérite bien que vous y résistiez jusques au bout, ne

(1) Bèze, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 143, 144.
(2) Macard résume cette scène en quelques mots dans sa lettre du 22 mai à Calvin : *ne sim prolixus in recitandis omnibus*, etc... Th. de Bèze est plus explicite, et j'ai reproduit sa relation évidemment composée d'après les pièces authentiques et circonstanciées qui furent transmises à Genève.

défaillant pour rien qui soit. Vous avez par cy devant exposé vostre vie en hazard pour votre prince terrien, et seriez encore prest de faire le semblable au besoing, d'autant que vous y estes tenu. Ce n'est pas raison que le souverain roy du ciel et de la terre, auquel le Père a donné tout empire, soit moins prisé, et qu'il vous face mal d'acquérir des ennemis pour maintenir sa gloire, veu que nous sommes du tout à luy tant du droit de nature que pour le prix inestimable de son sang qu'il n'a pas espargné pour nostre salut (1). »

Ce fut sans doute sous l'impression de cet éloquent message, et des exhortations que lui faisaient parvenir les ministres de Paris, que d'Andelot écrivit au roi une lettre où respire l'inviolable fidélité du sujet soumis au prince dans les choses temporelles, et la ferveur du chrétien qui ne reconnaît qu'une autorité, celle de Dieu, dans le domaine sacré de la conscience : « Sire, le plus grand malheur et déplaisir qui m'eussent sceu advenir au monde, est de penser que je suis tombé en vostre male grâce, car, congnoissant que vous estes mon prince, à qui je suis tenu de rendre tout honneur, crainte et obéissance, et que pour la modération et équité dont vous usez au gouvernement de vos subjects, il n'y a celuy de tous eulx qui ne soit doublement obligé à vous aimer, et prier continuellement Dieu pour la prospérité et salut tant de vous que de vostre sang. Mesmement moy et mes frères, à qui vous avez particulièrement desparti tant de vostre amitié, de vos biens, grâces et faveurs, que nous sommes hors d'espérance, encores que, selon nostre désir, nous eussions tous despendu nos vies à vostre service, de nous acquitter jamais de la moindre de toutes les obligations que nous confessons avoir envers vous, il est impossible que la considération et mémoire que j'ay incessamment de toutes ces choses, ne me causent des regrets et ennuis qui seroient trop plus grands que ne pourroit estre la vertu qui m'est demeurée à les porter, n'estoit qu'en tout cela ma cons-

(1) A monsieur d'Andelot, *ce diziesme de may* 1558. *Lettres françaises*, t. I, p. 194, 198.

cience me console ; car il est certain, et en appelle Dieu à tesmoin, que l'offense que je vous ai faite, n'est procédée ni de volonté ni d'intention que j'eusse à vous la faire, mais plustost ou d'une indiscrétion qui m'a faict oublier la révérence que je vous debvoy, ou peut-être d'une ignorance qui m'a faict ainsy parler des choses devant vous, avant que je les eusse bien entendues. De l'une, je vous requiers très-humblement, sire, qu'il vous plaise me la pardonner; et quant à l'autre, je désire estre enseigné, et suis prest de recevoir et suivre l'instruction qui me sera baillée par la parolle de Dieu, *en la foy et confession de laquelle je veux, moyennant sa grâce, vivre et mourir* (1). »

Après cet exorde aussi noble que touchant, d'Andelot répondant aux calomnies de ses ennemis qui ne craignent pas de le flétrir du nom odieux de sacramentaire, expose ses sentiments sur le baptême et la Cène, conformes, dit-il, à l'opinion « que tous chrétiens doibvent en avoir ». Il n'a cessé d'assister à la messe que parce qu'il n'y reconnaît ni la Cène primitive du Christ avec ses apôtres, ni le sacrifice volontairement offert sur la croix, par un sacrificateur unique et divin, pour la rédemption des hommes : « Si en cela, Sire, j'ay fait chose qui vous desplaise, je vous supplie en toute humilité me pardonner, et croire que les cas de l'obéissance que je doibs à Dieu, et de la conscience exceptés, vous ne me commanderez jamais chose en quoy promptement et fidèlement je n'expose mon bien, mon corps et ma vie. Et ce que je vous demande, Sire, n'est point, grâces à Dieu, pour crainte de la mort, et moins encore pour desir que j'aye de recouvrer ma liberté, car je n'ay rien si cher que je n'abandonne fort volontiers pour le salut de mon âme et la gloire de mon Dieu. Mais toutefois la perplexité où je suis de vous vouloir satisfère et rendre le service que je vous doibs, et ne le pouvoir faire en cela avec seureté de ma conscience, me travaille et serre le cœur tellement que, pour m'en délivrer, j'ay esté contrainct de vous faire ceste très-humble requeste (2). »

(1) D'Andelot au Roi (mai 1558). Copie conservée dans la collection Tronchin à Bessinges. Voir le *Bulletin*, t. III, p. 243, 245.
(2) *Lettres françaises*, t. II, p. 200.

Il faut plaindre les princes qui ne savent ni comprendre un tel langage, ni trouver dans le respect des droits de la conscience la meilleure garantie de leur autorité. En l'absence du glorieux chef de la maison de Châtillon, toujours captif des Espagnols, et suspect lui-même d'hétérodoxie, nulle voix n'osa s'élever en faveur du prisonnier de Melun que soutint faiblement le cardinal son frère. Ce n'était pas le timide et versatile Antoine de Bourbon qui pouvait prendre en main la cause d'un homme qui s'avouait d'une autre religion que celle du roi. Le jour même où, du fond de son cachot, d'Andelot traçait cette noble apologie des franchises de l'âme qui ne relève que de Dieu, le roi de Navarre, fidèle, hélas! à tous ses antécédents, cherchait en de futiles plaisirs une diversion aux chants du Pré-aux-Clercs et aux graves entretiens des ministres : « Que vous dirai-je de ce prince? écrivait Macard à Calvin. J'ignore s'il doit quitter Paris, et sans doute il n'en sait rien lui-même. Ses mœurs sont tellement corrompues qu'on ne doit rien attendre de lui. Danser du matin au soir avec les dames de la cour, tel est son passe-temps favori pour échapper à des préoccupations plus sérieuses; tel est son idéal de la royauté (1)! »

Calvin, qui ne put jamais se résoudre à désespérer de ce prince, tout en le jugeant avec une clairvoyante sévérité, lui rappela éloquemment ses devoirs dans une lettre du 8 juin où il glorifiait d'Andelot : « Pensez, Sire, quel nombre de gens il y a qui mettent sous le pied tout regard du monde, pour faire valoir le moien que Dieu vous a donné. Et de faict la constance d'un seul homme lequel est de beaucoup inférieur à vous, en tant qu'il est de moien estat entre vous et ceux qui sont du rang commun, monstre assez exemple à chascun de ce qu'il doibt faire. Les petits voians un tel miroir ont bien occasion de prendre courage. Ses pareils, ou qui approchent de luy, doibvent bien estre incités à lui tenir compagnie. Mais vous, Sire, qui marchez devant en honneur et qualité, vous devez estre l'en-

(1) « Toto die saltat cum mulierculis... quod belle congruit majestati regiæ. » Rachamus Calvino, 22 maii 1558.

seigne de Dieu, puisque ses flestrissures sont plus honorables que toutes les gloires du monde (1). »

La lecture de ces admirables épîtres ne trouvait pas le roi de Navarre insensible. Mais c'est le châtiment des âmes asservies par les voluptés, de ne pouvoir ni faire un sérieux retour sur elles-mêmes, ni prendre une virile résolution. Toute leur énergie s'épuise en quelques émotions passagères. Antoine de Bourbon croyait s'acquitter envers l'austère Réformateur en le louant dans le cercle de la reine Jeanne d'Albret, auprès de ses plus intimes familiers, sans amender en rien sa vie, renouvelant ainsi, à travers les âges, le mot de Festus à Paul : « *Tu me persuades presque d'être chrétien!* » On peut juger des mécomptes accumulés de Calvin par ce mot expressif d'un de ses messages au roi : « Je le supplie de me récompenser en me faisant réjouir selon qu'il m'a fait pleurer (2). »

(*Suite.*) JULES BONNET.

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 200.

(2) Aux ministres de Paris, décembre 1560. *Lettres françaises*, t. II, p. 348.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRE D'HENRI DE LA TOUR, DUC DE BOUILLON

AUX PASTEURS ET PROFESSEURS DE ZURICH.

3 juillet 1604.

M. Auguste Laugel vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1876 et du 1er janvier 1877, deux articles qui ne sont pas sans obscurités sur le duc de Bouillon. C'est, du reste, une figure assez énigmatique que celle de cet Henri de la Tour, vicomte de Turenne, « qui semble avoir légué à l'aîné de ses fils, son goût pour l'intrigue et ses penchants de rebelle; au second, ses grandes qualités militaires. » Accusé, bien à tort, de complicité dans la conspiration du maréchal de Biron, qui devait porter sa tête sur l'échafaud, Henri de la Tour vit ses relations gravement altérées avec Henri IV, qui occupa Sedan, en avril 1606, pour en sortir un mois après. La lettre qui suit ne laisse aucun doute sur la sincérité des sentiments huguenots du duc de Bouillon, qui fut toujours tenu avec raison pour un des principaux chefs du parti.

Le ministre Renaud, ou *Regnaud*, dont il est question dans cette lettre, avait été chargé d'une mission relative à la réunion des Églises françaises et allemandes, qui excita les ombrages de Henri IV. Voir l'article de la *France Protestante*, t. VIII, p. 409.

A messieurs les pasteurs et professeurs de l'Église et université de Zurich.

Messieurs, ce m'a esté ung singulier contentement de voir que au milieu de tant d'afflictions que ceux qui suivent Jésus-Christ souffrent en leur propre patrie, le père de toute consolation suscite le plus d'assistance d'oú ils en attendoient le moins. Je me recongnois grandement obligé à vous remercier affectueusement de ces charitables offres qu'il vous plaist de rendre au seigneur Regnaud, duquel vous avez entendu les souffrances, et n'en pouvez ignorer les causes, puis que l'esclaircissement de son innocence dépend en grande partie de la congnoissance de vostre tesmoignage. J'espère que le père de vérité l'accompagnera de telle efficace que le père de mensonge n'en remportera que confusion, et que ceste fournaise de la calomnie n'aura fait

autre chose qu'à esprouver et purifier de plus en plus la cause de l'innocence.

Je ne vous puis céler que cognoissant la haine et ruse des ennemis de la vérité, je luy ay dissuadé, tant que j'ay peu, le voyage qu'il a fait vers son Église, à cause des dangers éminens et évidens où il semblait se précipiter. Mais ce bon personnage a postposé toute considération de sa seureté, et de sa vie mesme, à celle de l'honneur de son ministère, estimant d'être obligé en toutes sortes de le garentir et maintenir net des blasmes et opprobres dont les ennemis communs et les faux frères, plus dangereux que les autres, ont tasché de le noircir. Il est donc parti de ce lieu avecq un extrême regret de tous ceux qui cognoissent aussi bien le danger auquel il fut exposé, comme sa preudhommie, et la vraye cause qui lui attire ce péril.

De faict je viens d'entendre tout présentement que le roy aussitôt qu'il a sceu qu'il s'estoit acheminé vers Bourdeaux, a commandé à monsieur le maréchal d'Ornano de le luy envoyer en diligence, disant que le sieur de Vicq, son ambassadeur en Suisse, est son principal accusateur, luy ayant mandé les choses que le dit sieur Regnaud vous a fait entendre, sur lesquelles il s'est rapporté à vostre tesmoignage. Je ne fauldray à vous donner advis de la procédure de ceste affaire. Cependant je loue Dieu du zèle qu'il vous donne à ressentir si chrestiennement les maux de vos membres en Christ, nonobstant la diversité des pais et l'esloignement des lieux, et vous supplie de prendre de moy ceste créance que je n'ay autre but au monde que de procurer ceste saincte union de tous les vrays membres de ce mesme corps par tous les moyens que Dieu me mettra en main, voyant à l'œil que comme il n'y a rien plus plaisant et souhaittable que ceste concorde des frères, aussi n'y a il rien si nécessaire pour rompre et dissiper les malheureuses conspirations de l'antechrist et de ses supposts, qui se descouvrent tous les jours plus manifestement. Et combien que je ne puisse douter de vostre désir et affection entièrement conforme à la mienne en ceci, toutefois j'ay estimé vous la debvoir encor tesmoigner plus évidemment par une sérieuse prière que je vous fay, d'emploier tout vostre soing et industrie à ce que ceste concorde et correspondance des uns envers les autres soit de plus en plus confirmée, tant en conformité de doctrine qu'en la mutuelle compassion et ressentiment des souffrances et persécutions; à quoy j'estime nécessaire que vos magistrats soient exhortés à bon escient, lesquels,

selon leur prudence, prévoient assez que tous les maux que l'antechrist nous a faicts par le passé, et qu'il espère redoubler à l'advenir, ne procèdent que de ce manquement qui est entre nous, et à quoy plusieurs seroient très-disposés, s'ils voyoient quelque moien sainct et légitime d'y remédier.

Il me semble, sauf meilleur advis, que si messieurs vos magistrats vous permettoient de députer quelques exprès pour porter vostre response au sinode national qui se doibt tenir à la Rochelle, ce seroit un bon expédient de nous lier et estreindre ceste union d'un nœud plus ferme qu'il n'a esté par le passé, et qu'après avoir une fois commencé, on trouveroit aisément le moien de continuer par après ceste société, au moien de laquelle on obvieroit à plusieurs maux qui naissent quelquefois des mesintelligences, tant en la doctrine comme en la police et gouvernement des Églises.

Je ne vous puis dissimuler que les artifices de l'ennemi de vérité ont opéré parmi les nostres avecq tant d'efficace, que pour complaire aux hommes qui dépendent du Pape, et qui luy veulent gratifier en tout ce qu'ils pourront, on a offert au roy d'en convoquer ung autre pour rescinder et abolir l'article touchant l'antechrist, et en somme de faire un schisme manifeste entre les Églises de France (1). Vous jugez aisément que ce seroit le plus agréable spectacle que le Pape scauroit souhaiter, et la plus grande calamité qui pourroit arriver de tomber en une telle division. Cela m'a donné juste subject d'ordonner au professeur de mon académie de traicter cette matière exprès et extraordinairement, laquelle réduite en thèses, et puis augmentée d'une apologie, a desjà réprimé quelques-uns des contredisans, et rompu une partie de leurs desseins, prévenant leurs cavillations par les raisons que vous verrez déduites, et ostant aux ennemis communs l'espérance qu'ils avoient de profiter de vostre dissension, dont ils apprestoient desjà leurs triomphes; les fauteurs desquels, qui se disent des nostres, ne sachant plus que répliquer, s'attachent maintenant à ce spécieux prétexte que les dites thèses mises en lumière font paroistre nostre division qu'on devoit couvrir; puis ils dissimulent malicieusement qu'on n'a rien fait paroistre qui ne fût que trop cognu du Pape, des jésuites et autres qui se fussent bien autrement esjouis,

(1) Le synode tenu à Gap, le 1er octobre 1603, avait déclaré que le Pape est l'antechrist, comme un des principaux fondements de la séparation des Églises réformées et de l'Église romaine, manifestation peu opportune, qui déplut au roi, sans être avantageuse aux protestants.

s'ils eussent veu publier un escrit soubs le nom de ceux de nostre confession tendant à remonstrer les fautes d'un sinode national, et représentant les causes pour lesquelles on doit abolir l'article de l'antechrist, au lieu que par les susdites thèses ils trouvent que leur joye est vaine, que le nombre de ceux qui s'opposent au dit sinode est petit, leur témérité grande et leur puissance nulle, et conséquemment leur joye vaine.

Au demeurant je suis contraint de vous déclarer que l'indignation du roy contre moy continue, encores que non-seulement le subject, mais aussi l'apparence en cesse, m'estant soumis à tous les devoirs que ma conscience, mon honneur et ma seureté m'ont peu permettre; tellement que dorénavant je n'ay autre recours qu'à Dieu le protecteur de l'innocence, duquel seul j'attends mon secours, espérant que ne plus ne moins qu'il a fait voir mon intégrité si clairement que mes plus grands ennemis mesmes ne font plus que se rire des crimes qui m'ont esté aussy énormément imposés que grossièrement controuvés, il me restablira aussy en ce qu'il scait estre expédient pour sa gloire et le bien de son Église, au service de laquelle il cognoist mon cœur estre voué, suivant lequel vœu je prépare ce lieu qu'il m'a donné exempt de toute autre subjection que de la sienne, pour servir de refuge et de retraicte à ceux qui desjà souffrent ou craignent de souffrir pour son nom. Outre les fortifications dont il est, grâces à Dieu, très-bien asseuré, je l'embelli le plus qu'il m'est possible, d'autres ornemens nullement superflus, ains du tout nécessaires, y ayant dressé une Académie et École de piété, qui depuis cinq ans a fourny nombre de pasteurs, pour relever vingt-cinq ou trente Églises gisantes par terre. Monsieur l'Électeur Palatin y a consigné le jeune prince Frédéric son successeur, accompagné de trois petits comtes de la maison de Nassau, d'Isembourg et de Solms, outre plusieurs autres comtes et seigneurs qui sont en cette dite ville, et qui y sont attendus dans peu de jours. Vous ne doutez de quelle importance est l'éducation de cette jeunesse en la piété et vertu, veu les ruses des ennemis en ce temps à les en destourner. J'espère que plusieurs autres seigneurs imiteront cest exemple de mon dit sieur l'Électeur.

J'ay entendu avecq une grande tristesse le peu d'espérance que vous avez de l'union et réconciliation de ceux de la confession d'Augsbourg avecq vous, et advoue que ce seroit chose du tout vaine de

tenter cet accord entre les théologiens qui, du costé des ubiquitaires, n'aportent que préjugés, orgueil, ignorance et animosité. Mais j'estime que si on commençoit par les princes et magistrats, comme les courages sont moins aigris et passionnés entre les conseillers d'estat qu'entre les théologiens qui enveniment bien souvent la plaie par leurs escrits contentieux, aussy auroit-on plus de subject de s'en promettre quelque bon succès. De mon costé, je ne me lasseray jamais de tenter et de procurer tout ce que je jugeray pouvoir servir à maintenir et affermir l'assemblage des corps de Christ et la communion des saincts, et à démolir la sinagogue de l'antechrist, vous priant de vouloir faire asseuré estat de mon affection très-sincère, et du tout dédié tant au bien de l'Église en général qu'à vostre patrie en particulier, dont je rendray telles preuves, et à messieurs vos magistrats, et à ceux de vostre compagnie et académie, que nul ne le pourra révocquer en doute, ne souhaitant rien tant que de rencontrer des occasions propres pour tesmoigner l'obligation que j'ay à vostre patrie de la grande bienveillance qu'elle m'a fait paroistre. Sur ceste véritable protestation, je prieray Dieu,

Messieurs, vous multiplier de plus en plus ses sainctes grâces et bénédictions, et vous conserver longuement pour travailler fidèlement, comme vous faites, à son œuvre. De Sedan, ce troisième juillet 1604.

Vostre entièrement plus affectionné à vous faire service,

HENRY DE LA TOUR
DUC DE BOUILLON.

(Original, signature autographe. *Arch. de Zurich*, gest. VI, 166, f°. 703.)

EXTRAITS D'UNE CORRESPONDANCE POLITIQUE

ENVOYÉE DE PARIS, PENDANT LES ANNÉES 1682-1685

A CHRISTOPHE GUNTZER, SYNDIC ROYAL ET DIRECTEUR DE LA CHANCELLERIE, A STRASBOURG (1).

Paris, 12 juin 1683. — ... Ceux de la religion font de fortes instances au parlement de Tholose pour faire exécuter l'arrest de bannissement rendu contre la demoiselle Paulet, afin d'avoir la liberté,

(1) Voir la première partie, p. 21.

en payant l'amende dont l'argent est consigné, mais il n'y a rien à espérer sans un ordre du Roy. L'on a escrit de la part de Sa Majesté au père de cette demoiselle de se rendre à Tolose pour l'exhorter autant qu'il pourra, à changer de religion, en luy remonstrant que si elle ne le fait, elle finira ses jours dans une prison perpétuelle.

L'évesque de Montauban poursuit tousjours au même parlement l'affaire contre les ministres prisonniers dans la Conciergerie du Palais et la démolition du temple ; mais comme ceux de la Religion sont fort persuadez que l'Evêque obtiendra tout ce qu'il demande contre eux, ils esloignent le jugement autant qu'ils peuvent, ce qui pourtant ne peut pas estre différé longtemps.

Le chapitre de Nostre-Dame de Rouen, en mémoire de leur archevesque Saint-Romain, pour avoir délivré la ville d'un dragon horrible et monstrueux, a accoustumé chaque jour de l'Ascension de lever la fierte, c'est-à-dire la châsse ou le coffret où sont les ossements de ce saint et la faire porter en procession par un criminel qu'ils font sortir de prison et déclarer absous, si le parlement trouve que le crime est *fiertable*, comme ils disent. A la dernière feste de l'Ascension, un criminel nouveau converti fut receu à lever la fierte et le parlement, suivant la coustume, s'estant assemblé pour examiner le cas, Monsieur de Colville, conseiller de la R. P. R., opinant dans son rang, dit que ne trouvant pas le fait dont il s'agissait dans aucun des cas exceptez, il estoit de l'avis des préopinants, mais que pour les autres raisons, que le sujet estoit digne de privilége, parce qu'il avoit changé de religion, il n'y pouvoit pas souscrire ; que ceux de la religion qu'il professoit regarderoient son changement comme le fait d'un homme qui songe plutost à sauver son corps que son âme. Ce discours a esté cause que le Parlement a interdit ce conseiller pour trois mois...

Paris, 28 juillet 1683. — ... On envoie des dragons dans les Sévennes pour chastier quelques gens de la Religion qui ont esté assez hardis de s'assembler sur les ruines d'un Temple qu'on a rasé à Saint-Hipolite et contraint le ministre de prescher...

Paris, 31 juillet 1683. — ... A Saint-Hipolite, à six lieues de Montpellier, où le Temple a esté démoli, ceux de la Religion se sont assemblez sans armes ni bastons et ont contraint les pasteurs à prescher sur les ruines du Temple. Dans les Sévennes et le Vivarets on a fait

la même chose et ils sont résolus de continuer les exercices dans les lieux interdits. Ceux de Montpellier vouloient faire la mesme chose, mais ils ont esté retenus par quelqu'un qui a du crédit parmy eux. L'intendant de Languedoc en a donné avis au Roy, et on assure que les ordres sont donnez pour y faire marcher les dragons...

Paris, 1er septembre 1683. — ... L'on a arresté à Lyon deux mulets chargés de 3000 louis d'or, cachés dans des ballots de laine, que ceux de la religion de ce quartier là envoyoient à leurs frères des Sévennes qui font encore les meschans, et l'on dit que les six régimens destinés pour le Dauphiné iront en ce pays-là. L'on recherche avec grand soin les charitables qui avoient envoyé cet argent...

P. S. L'argent que les mulets ont porté de Lion n'est pas une chose nouvelle. Cela se fait tous les ans par les marchands qui vont à la foire de Beaucaire pour y achepter des marchandises, et n'est pas pour les religionnaires.

Paris, 4 septembre 1683. — ... Les protestans des Sévennes ont écrit à M. de Ruvigny qu'ils ne pouvoient se résoudre à cesser leurs exercices, et que quoy qu'il arrive ils sont résolus de s'assembler pour prier Dieu. Ils le supplient de représenter leurs raisons au Roy, comme ils les ont expliquées par leur requette, laquelle, à ce qu'on a dit, a esté imprimée en Hollande, où elle se trouve sans peine et fort bien faitte...

Paris, 25 septembre 1683. — ... Les huguenots des Sévennes sont devenus sages par l'exemple de leurs voisins; ils se sont remis dans leur devoir et ont obtenu pardon...

Paris, 6 octobre 1683. — ... On dit que le Sr Rut a esté un peu trop viste en Languedoc et que s'il eust creu Mr l'Intendant, que les huguenots eussent accepté l'amnistie. Il y a eu quelque chocq où environ une centaine en a esté tué et douze de pendus...

Paris, 16 octobre 1683. — ... Les mouvemens de ceux de la Religion aux Sévennes sont apaisés; ces pauvres gens ont accepté l'amnistie. Il en coustera pourtant la vie à un ministre séditieux et peut-être encore il y aura quelques temples razés. On parle aussy de quelque argent et il y aura des trouppes en quartier dans les boutières...

Paris, 23 octobre 1683. — ... L'on envoye dans les Sévennes et dans les quartiers, là où il y a beaucoup de Huguenots, un célèbre missionnaire qui est docteur de Sorboune et qui se nomme Mr.....,

fils d'un conseiller de la Cour; on en espère de grands fruits et beaucoup de conversions...

Paris, 30 octobre 1683. — ... On a pendu au Languedoc un dragon et un autre homme pour viol qu'ils avoient fait après que l'on eust mis en déroute ceux de la Religion...

Paris, 26 novembre 1683. — ... On mande de Languedoc que les gens de la Religion, de Vivarets et des Sévennes y sont ruinés par les logements des dragons qui en ont réduit grand nombre au désespoir. On marque que trois ou quatre mille ont abjuré leur religion pour se tirer de l'oppression. On a retiré les dragons de Nismes; on a voulu espargner cette ville à cause du commerce...

Paris, 27 novembre 1683. — ... L'on a envoyé une amnistie en Languedoc et en Dauphiné pour tous ceux de la Religion qui ont eu part aux derniers mouvemens, le Roy ne voulant plus que l'on parle de tout ce qui s'est passé, pourveu qu'ils se contiennent dans leur devoir. On accuse Mr de Saint-Rut d'avoir esté trop précipité...

Paris, 3 décembre 1683. — ... On fait désarmer en Provence et Languedoc tous les catholiques aussi bien que ceux de la Religion, sans distinction.

Paris, 2 febvrier 1684. — ... Le Parlement de Guienne a envoyé un commissaire à Xaintonge pour informer des contraventions faites par ceux de la Religion aux dernières déclarations du Roy pour ce qui les regarde. On dit que sans l'Intendant de Guienne, ils voulaient s'assembler dans les lieux que l'on a depuis peu destruits. Par arrest du Conseil donné contre les sécrétaires du Roy qui sont de la Religion, le seul Fromont en est excepté, à cause des grands services qu'il rend journellement à Sa Majesté.

Paris, 5 febvrier 1684. — ... Le comte de Roussy, fils du comte de Roye, s'est fait catholique. Un ministre près d'Orléans a fait un presche fort séditieux dont ceux mesme de la Religion ont été fort scandalisez. On informe contre ce ministre...

Paris, 9 febvrier 1684. — ... Ça esté dans l'église de la paroisse de Versailles que le comte de Roussy a fait son adjuration...

Paris, 12 febvrier 1684. — ... Le ministre de Chastillon-sur-Loing a esté condamné par arrest du parlement à faire amende honorable et au ban perpétuel, pour avoir dit dans ses presches plusieurs choses fort séditieuses contre le respect qu'il doit. Il y a eu des voix à la mort.

Une femme relaps a été condamnée par arrest au bannissement, mais comme elle demande à se faire catholique, on espère que le roy luy donnera sa grâce...

Paris, 19 juillet 1684. — ... En vertu d'un arrest du conseil, le présidial de Nismes a jugé en dernier ressort, le 3 de ce mois, le procès que l'on faisait aux ministres des Sévennes; neuf qui estoient présents ont été bannis, et trois absens à estre rompus et pendus, et sept ou huit temples abbattus...

Paris, 2 aoust 1684. — ... L'on doit oster du régiment des gardes tous les estrangers et ceux de la Religion...

L'on poursuit les quatre de la Rochelle, accusez d'avoir reçu un relaps, mais comme la chose n'est pas bien vérifiée, ils croyent être renvoyés absous et que le temple de la ville ne sera point rasé...

Paris, 19 aoust 1684. — ... On mande de Thoulouze que M. d'Aguesseau a suspendu pour un temps les jugements contre ceux de la Religion pour aller visiter au port de Cette le canal Royal...

Paris, 9 septembre, 1684. — ... On veriffia jeudy au parlement trois déclarations du Roy, la première pour la réunion des deux Châtelets, la seconde qui concerne ceux de la Religion; outre les articles dont on a déjà parlé, il y en a un qui deffend qu'on les prenne pour arbitres-experts, prudhommes, n'y qu'ils puissent estre nommez d'office pour quelque raison que ce puisse estre.

Paris, 14 octobre 1684. — ... L'on envoie beaucoup de trouppes en Provence, mais on croit que c'est pour le Vivarets et les Cevennes. Le duc de Mazarin est en Bretagne, à la teste de douze jésuites missionnaires qu'il mesne de paroisses en paroisses, à ses despens...

Paris, 18 novembre 1684. — ... Madame de Reffuge a suivi le bon exemple que lui a donné son mary, elle s'est fait catholique...

Paris, 2 décembre 1684... M. de Marillac, intendant à Rouen, ayant fait venir les ministres de cette ville, leur déclara que l'intention du roy estoit que les pauvres et les malades de la Religion fussent également reçeus et traitez dans les hopitaux comme les autres, et qu'il vouloit aussy que les fondations qui avoient esté faites et les meubles fussent transportés dans ce lieu-là, et qu'ils n'eussent point d'hopitaux en leur particulier, qu'ils eussent présentement à lui représenter toutes les fondations et les registres, sur quoy ils luy représentèrent que ce qui faisoit subsister ces lieux de charité, c'estoit les aumosnes qu'on faisoit volontairement. Il y avoit icy dans le fau-

bourg Saint-Marceau des maisons où ils mettoient leurs malades. On les a tous transportez à l'Hostel-Dieu et enlevé tous les meubles qu'on y a aussy portez.

Paris, 6 décembre 1684. — ... Le temple de Sommères (sic) a esté rasé et celuy de Nismes interdit...

Paris, 3 janvier 1685. — ... M. Mazel, autrefois escuyer de feu M. de Turenne, et qui est collonel d'un régiment d'infanterie, s'est fait catholique. Le roy luy donne mille escus de pension...

Paris, 10 janvier 1685. — ... Je ne scay si je vous ay mandé que le lendemain du jour de l'an, les quatre ministres de la Rochelle, dont trois avoient esté environ trois mois dans la Conciergerie et le quatriesme depuis peu de semaines, en furent transférez dans la Bastille, où tout le monde les put aller voir librement. Avant-hier l'Académie ou le conseil de Saumur fut interdit au Conseil. Le temple a esté remis à lundy prochain pour estre jugé pareillement. Il ne reste plus que le seul collége de Puy-Laurens qui cependant est fermé depuis que les professeurs sont en prison...

Paris, 13 janvier 1685. — Lundy dernier on donna un arrest au Conseil par lequel il est ordonné que le collége de ceux de la Religion, de Saumur, doit estre fermé et leurs académies supprimées. Le collége est donné à la maison de ville de Saumur, et la bibliothèque, qui est fort belle, aux pères de l'Oratoire, à la charge qu'elle demeurera publique, mesme à ceux de la Religion. Il en pourra arriver autant du temple de cette ville, car tout cela n'est point porté dans l'Edit de Nantes, et les lettres patentes des roys Henri III, Henri IV et Louis XIII n'ont jamais esté vériffiées au Parlement, quelques instances qu'on leur en ait envoyées.....

Paris, 15 janvier 1685. — ...Dimanche dernier un catholique romain interrompit l'action et troubla toute l'assemblée au premier presche à Charenton, par un démenty qu'il donna au ministre. Il fut arresté et ayant été interrogé pourquoy il avait eu une telle insolence, il dit que Dieu et la Sainte-Vierge luy avaient inspiré de faire cela. Messieurs du Consistoire ont regardé cet homme comme un fol et n'ont pas trouvé à propos de le mettre en justice pour le chastier.

On a résolu de prescher à l'ordinaire à Charenton et d'y laisser entrer tout le monde, nonobstant les inconvénients qui sont à craindre depuis la publication du nouvel Edit, en attendant le succez de la requeste dont Monsieur de Louvois s'est chargé et qu'il doit rapporter

après-demain, par laquelle on demande à Sa Majesté quelque explication sur la dite déclaration, estant impossible de se précautionner contre les accidents qui en peuvent arriver, si elle s'exécute à la rigueur. Le Parlement de Guyenne, après avoir condamné le temple de Nérac, en a fait autant de celuy de Casteljaloux et a banni l'un des ministres hors du royaume.

La demoiselle Paulet, qui a donné lieu à la démolition du temple de Montpellier, a esté enfin jugée au Parlement de Tolose, après 5 ou 6 mois de prison fort estroite et rude. On l'a condamnée au bannissement perpétuel, ses biens confisqués et 500 livres d'amande. Ce parlement n'a pas voulu la condamner à faire amande honorable, qui est la peine ordinaire contre les relaps, de crainte que cette fille, qui a témoigné une fermeté extraordinaire, ne la fist paraître jusqu'au bout et que cela ne fist un mauvais effet en public, dans l'esprit du peuple.....

Paris, 19 janvier 1685. — ... On a renvoyé au Parlement l'affaire des ministres de La Rochelle et on les doit ramener de la Bastille à la Conciergerie. Il y a arrest du Conseil par lequel il est deffendu à tous ceux de la Religion de faire aucune collecte de deniers dans le Royaume, sans permission du Roy, cela ne se pouvant faire sans crime. Le Temple de la Valée d'Andors près des Pirénées est fermé.

Paris, 20 janvier 1685. — ... Ce 18 du courant, il y eut un arrest au Parlement par lequel une fille de La Rochelle est déclarée relaps, ordonné qu'elle sera bannie, que le maistre chez lequel elle demeuroit sera blamé et le Temple de cette ville razé ; quant aux ministres qui sont encore à la Bastille, le jugement a été sursis. Autre déclaration du Roy, par laquelle il est deffendu d'exercer la Religion dans les lieux où il n'y a que dix familles de la Religion, non compris celle du ministre. Ceux de cette religion appréhendent avec beaucoup de raison la prochaine assemblée du clergé.....

Paris, 24 janvier 1685.— ... Le Roy d'Angleterre a fait publier un édit par lequel il est ordonné que tous les Français qui se sont retirés dans ses estats à cause de la Religion et qui ne sont pas conformistes ayent à en sortir dans six mois. Plusieurs familles de ces gens-là veulent passer en Espagne, croyant y demeurer en seureté, à cause des nouvelles ordonnances qui ont esté publiées en faveur des hérétiques...

Paris, 3 febvrier 1685. — ... Le Roy de Danemark a accordé pour

vingt ans de priviléges aux Calvinistes, une exemption de droits et un exercice libre de leur Religion avec pouvoir d'avoir des ministres, et on croit à Coppenhagen que le comte de Royes y retournera cette année avec sa femme et quelques-uns de ses enfants.....

Paris, 28 febvrier 1685. — ... Il y a un arrest du Conseil qui explique une déclaration du Roy donnée contre les ministres qui reçoivent des relaps. Il faudra examiner s'ils n'ont point esté surpris. Les deux tiers des Huguenots s'estant convertis en Béarn, de quinze temples qu'il y avait, il en a esté supprimé dix.....

Paris, 21 Mars 1685. — ... Il y a un temple de la Religion qui a esté fermé dans le diocèse de Troye.....

Paris, 7 avril 1685. — ... Le marquis de Moilac, gouverneur de Nantes, a arresté plusieurs personnes de la Religion, particulièrement de Saumur, qui voulaient s'embarquer pour passer en Angleterre. Mademoiselle de Radretz (sic) fit dimanche abjuration au Val-de-Grâce.....

ROD. REUSS.

MÉLANGES

LES GRANDS PRÊCHES CALVINISTES DE VALENCIENNES (1)

(Juillet et août 1566).

II

Le dimanche (2), 7 juillet 1566, vers midi, un groupe composé de cinq personnes déboucha par la ruelle du pont des Rosneaulx et arriva sur le grand marché de Valenciennes. Le personnage principal était un prédicant calviniste; cela se reconnaissait rien qu'au costume. Cet homme, le lecteur l'a déjà deviné, c'était Pérégrin de la Grange. Quatre religionnaires l'escortaient. Le premier, armé d'un pistolet, était le fils d'une cabaretière ou d'une hôtelière, prénommée Jennette, et exerçant son industrie sous l'enseigne du « Daulphin. »

(1) Voir le *Bulletin* de janvier dernier, p. 33.

(2) Nous suivons maintenant la déposition des trois espions, nommés « Antoine Jaco (petit Jacques), « chavetier », âgé de vingt-sept ans, Catherine Leliepvre, âgée de trente-deux ans, et Marie ou Marion Lambert, âgée de vingt-trois ans. » Nous n'indiquerons plus désormais les sources que lorsque nous aurons de nouveaux documents à citer.

Le deuxième, qui ne portait aucune arme apparente, était fils de Jehan Hiolle, marchand, en la rue Kardon, à l'enseigne de la Chaîne d'Or. Les deux derniers avaient la tournure militaire et portaient chacun une épée sous le bras. L'un d'eux fut reconnu pour avoir servi comme hallebardier parmi les soldats de pied qui avaient, en 1564, tenu garnison à Valenciennes.

Au moment où La Grange et son escorte parvinrent sur le marché, celui-ci était couvert de monde. Pérégrin fit un signe de la main et tous ces groupes s'ébranlèrent. Le prédicant et ses fidèles se dirigèrent par les rues de la Samerie (1), le pont Noiron (2) et la rue de Tournay vers la porte Turnisienne (de Tournay).

Le magistrat avait pris toutes les précautions en son pouvoir. Il avait renforcé le guet de ladite porte avec un certain nombre de sermentés et plusieurs dizaines des connestablies. A leur tête se trouvaient quelques échevins.

Ces derniers firent de vains efforts pour arrêter la phalange compacte des calvinistes. Ils les admonestèrent « qu'ilz regardassent bien » ce qu'ilz faisoient et qu'ilz ne se trouvassent en aulcunes presches » ou assemblées, que Sa Majesté n'entendoit aulcunement de per» mectre. »

Vains efforts! la résolution était prise et le retard imposé par le seigneur d'Audregnies n'avait fait que l'affermir. Les calvinistes passèrent outre. Les échevins et les hommes du guet ne furent l'objet d'aucune insulte, et purent constater que les sectaires n'étaient point armés.

Une fois le fossé traversé, ceux-ci, ayant toujours Pérégrin à leur tête, se dirigèrent d'abord vers la perche à l'oiselet, où un premier rendez-vous avait été assigné par les deux « semonceurs » attitrés, nommés l'un Pierquin, pigneur, demeurant sur « l'Escault (3) », l'autre Noël Vast, aussi pigneur (4), demeurant en la rue « Coellehu (5) ». Ils y trouvèrent une certaine quantité de villageois et aussi de Valenciennois, qui, pour se moins faire remarquer, étaient sortis par les portes Poterne, de Bruay ou d'Ansaing. De là, l'assemblée,

(1) Samier, grand filet à pêcher. C'était dans cette rue qu'étaient établis les poissonniers.
(2) Ou Néron. On attribuait une origine romaine à ce pont jeté sur l'Escaut.
(3) C'est-à-dire en la rue de l'Escaut.
(4) Pigneur, ou pinant, peigneur de laine ou de saye.
(5) Ou Couilhut, aujourd'hui appelée honnêtement Cohue.

qui pouvait se composer de 3 à 4000 personnes, tant hommes que femmes et enfants, prit l'ancien chemin de terre de Condé et s'arrêta non loin du cabaret de la Folie, au lieu dit les Baillettes, « en ung maretz commung de la seigneurie de Bruay (1) ».

Le prêche dura environ deux heures. Ni le texte ni même le canevas de l'allocution n'ont été conservés. Nous savons seulement que Pérégrin dit : « *Parmi les gens qui sont ici, il y en a qui ne sont pas venus pour le bien.* » Il ne se trompait pas. Dans l'assemblée s'étaient glissés trois espions envoyés, soit par le magistrat (2), soit plutôt par les commissaires royaux, de le Val et Clarembault (3), à savoir : Antoine Jaco, savetier, âgé de vingt-sept ans environ, Catherine Leliepvre, âgée de trente-deux ans et Marie ou Marion Lambert, âgée de vingt-trois ans.

Cette première prédication ne fut suivie d'aucun « pourchas » (quête), mais Jaco apprit par divers propos que Pérégrin avait reçu sept livres, provenant des cotisations de ses auditeurs.

A leur retour (vers quatre ou cinq heures de l'après-midi), les religionnaires trouvèrent à la porte Turnisienne le prévôt de la ville, sire Pierre Rasoir, qui donna ordre de ne laisser rentrer en ville que les bourgeois et manans, tout étranger devant être soigneusement écarté.

Ceux-ci ne firent aucune observation et passèrent « paisibles l'ung » après l'aultre, sans aulcun tumulte ny esmotion quelconque, » meismes faisans honneur et révérence à ceulx qui, en grand nom- » bre, étoient à icelles portes pour veoir et remarcquer les entrantz (4). » Nous avons dit ailleurs, et nous répétons ici une fois pour toutes, qu'en gardant cette attitude respectueuse, les calvinistes ne faisaient

(1) Le prévôt-le-comte dit, dans sa lettre à la Gouvernante du 10 juillet, que le lieu des Baillettes était « sur les marez de la communauté d'icelle ville. » Mais Claude de la Hamaide était étranger, et, par conséquent, sujet à commettre quelque erreur sur ce point. Le magistrat, dans sa lettre à Marguerite de Parme du 8 juillet, dit, au contraire, que le lieu était situé « hors la banlieue et arrière de sa juridiction. » On comprend du reste que les calvinistes avaient intérêt à éviter la juridiction du magistrat.

(2) Le magistrat était composé du prévôt et de douze échevins, qui prenaient le titre de jurés, quand ils siégeaient en matière criminelle.

(3) Me Jehan de le Val et Me Clarembault, avocats postulants au conseil provincial d'Artois, délégués à Valenciennes comme commissaires royaux. Par une singulière anomalie, le second était à la tête d'une « coronellerie » ou régiment auxiliaire. Nous avons vu sa signature; il ne signait pas de son nom, mais simplement « couronnel » avec paraphe.

(4) Le magistrat à la Gouvernante, 8 juillet 1566, *Correspondance de Hainaut et Cambrai*, t. V

que se conformer aux recommandations expresses de leurs ministres (1).

Le second prêche eut lieu au même endroit, le mardi 9 juillet, vers une heure de l'après-midi. Pérégrin de la Grange y arriva, escorté du fils de « Jennette du Daulphin », et d'Anthoine Quarré, fils de Philippot Quarré, ouvrier tisserand. Le nombre des auditeurs était plus considérable que la première fois et pouvait s'élever, au dire du prévôt-le-comte (2), à 5000 personnes environ.

Pendant cette prédication, apparaît un fait qui se reproduisit partout et qui fut singulièrement fatal aux calvinistes; nous voulons parler de l'administration des sacrements de baptême et de mariage, « à la huguenote (3) ».

Ce fut dans cette seconde assemblée qu'eut lieu le premier mariage célébré publiquement à Valenciennes suivant le rite calviniste. Le marié était un artisan innommé; la mariée était la servante d'un calviniste notable, Allard Bar, drapier en la rue des Caudreliers (4); elle s'appelait Sainctine Calle ou Caille. Le soir, le repas des noces se fit chez le bel oncle de cette fille, Massin Grard, boucher, en la rue des Aillets.

Ce mariage fut suivi du double baptême des enfants jumeaux d'un mercier, nouvellement établi à Valenciennes et demeurant en la rue des « Goubeletz », en face la rue Comtesse.

Les deux enfants, garçon et fille, furent apportés par une femme inconnue et par la nommée Françoise, belle-fille d'Hiérosme Moreau, demeurant rue Comtesse chez Jehan de Brabant, mulquinier.

Le garçon fut prénommé Jehan, la fille, Judith. Chaque enfant eut deux parrains et deux marraines « qui feirent serment sur l'escrip-

(1) Les ministres recommandaient « sur toutes choses du monde l'obéissance qu'on doit aux rois, princes et magistrats, comme ordonnez lieutenants de Dieu, auquel tous doivent honneur et obéissance, priant Dieu pour leur salut, prospérité et grandeur, estimant que leur félicité ne peut autrement consister... » (Crespin).

(2) Lettre à la Gouvernante, du 10 juillet 1566. *Correspondance de Hainaut et Cambrai*, t. VI.

(3) Cette assertion aurait besoin d'être longuement étayée, ce que nous ne pouvons faire ici. Il nous suffira de dire que lorsque, le 23 août 1566, la Gouvernante et les députés des nobles signèrent « l'accord » relatif à la liberté des prêches, il fut simplement stipulé que ceux-ci pourraient alors avoir lieu, *là où ils s'étaient faits antérieurement au 23 août*. Il ne fut rien dit relativement aux sacréments. Or, les religionnaires ayant pensé que l'accord leur concédait *implicitement* la liberté du culte et ayant pris cette opinion pour règle de leur conduite, on comprend de suite quel parti Philippe II et sa sœur purent tirer de cette confusion, aussitôt qu'ils se sentirent en force.

(4) Chaudronniers.

ture sainte de garder l'enfant jusques à l'eaige de sept ans et le faire apprendre sa créance (1). »

Pendant toutes ces cérémonies, le fils de Jennette du Daulphin se tenait devant le ministre, un livre à la main.

Les choses se passèrent à la porte Turnisienne, soit à la sortie, soit à la rentrée, de la manière indiquée plus haut. Mêmes admonitions de la part des échevins, mêmes contenance respectueuse et refus d'obéir de la part des calvinistes. Désormais, nous ne reviendrons plus sur cette particularité.

Dans le premier prêche on n'avait guère vu que des artisans. On remarque déjà dans le deuxième des bourgeois notables, parmi lesquels nous citerons : Jehan Le Josne, « hostelain de L'Ours (2) », en la rue Turnisienne; Aymery Bertrand ou Bétremart, « hostelain de le Hure », en la même rue (3), avec sa fille Quinte; Mathieu Cardon, bon bourgeois, demeurant près de la porte de Tournay, avec sa fille Pelonne (4); Jehan Mathieu, marchand de vin (5); Pierre Caufourier, marchand de drap, sur le marché au filet; Allard Bar, déjà nommé (6); Pierre (ou Jacques) Bizou, marchand de toilettes, demeurant à la brasserie du Cornet, sur le pont de pierre (7); Nicolas de Le Disme, mulquinier, demeurant contre le pont d'Ansaing, etc.

Chose étonnante, on trouve là des entrepreneurs et même des salariés de la municipalité, tels que Me Andrien Lachon ou Lavechin, maître charpentier de la ville (8); Pierre Corau, préposé au cellier municipal; Jehan Mahieu, « maître des œuvres de la ville, etc. »

Le troisième prêche de la Grange eut lieu le jeudi 11 juillet au matin. Cette fois, l'emplacement fut changé.

Sur la gauche du village d'Azin ou d'Aizin (aujourd'hui la ville d'Anzin), le terrain se relève, puis s'infléchit en pente douce vers Petite Forêt. Presque au commencement de cette pente (vers Aubry). se trouvait le cabaret du « Rouge cueur », et, en face, une sorte d'excavation, *une fosse*, pour parler le langage du temps. Probablement cet emplacement offrait des avantages difficilement appré-

(1) Littéralement son *Credo*.
(2) Ajourné le 6 septembre 1568. Les ajournements, répétés trois fois, sont invariablement suivis du bannissement et de la confiscation des biens.
(3) Décapité le 20 janvier 1569.
(4) Ajourné le 6 septembre 1568. Pelonne (*Polæna*), forme de Pauline.
(5) Pendu le 27 août 1568.
(6) Pendu le 30 juin 1568.
(7) Banni le 6 mars 1568.
(8) Pendu le 25 août 1568.

ciables aujourd'hui. Peut-être y était-on moins en vue, ou moins exposé aux intempéries. Peut-être aussi la voix du prédicant, répercutée par les parois de l'excavation, était-elle mieux entendue de l'auditoire. Quoi qu'il en soit, presque tous les prêches subséquents furent faits en cet endroit.

Trois mille personnes environ assistèrent à ce prêche qui dura une heure et demie et fut signalé par un nouveau baptême. L'enfant (du sexe féminin) fut prénommée par le parrain, *Esther*, et par la marraine, *Jehenne*. Pendant la cérémonie, le parrain la tint dans ses bras, la « leva », pour employer l'expression calviniste du temps. Près de lui se trouvait la femme de Hiérosme Moreau, sayeteur, en la rue des Goubeletz, laquelle emprunta le mouchoir du ministre pour essuyer les yeux de l'enfant.

Dans cette assemblée, le niveau social continue à s'élever. Ainsi nous remarquons, outre les bourgeois déjà nommés, la belle-mère d'un homme marquant, Bertrand Gruel, marchand à l'enseigne du puich d'or (1) ; Jehan Hanno, estaingnier (2); Balthazar des Anges, brasseur de la Chéraine (Siréne) en la rue Saint-François; Gilles Daast, orfèvre en la rue Tournisienne (3); Jacques Joffroy, hostelain du lion d'or (4); Tassin le Boucq, marchand de saye ; le receveur de Michel Herlin, crassier (5), sur le marché au poisson; Warin, mercier, demeurant au peigne d'or, au coin des grands mazeaux (6); Pierre Wicart, gantier, à l'enseigne de la Houlette, en la place des Wantiers; Jehan de Lattre, receveur de Denain (sans doute de l'abbaye), fils de l'ancien prévôt de 1562-1563 (7); Sandrin Hiette, tanneur (8); Hostelet, le scelleur de la ville, demeurant devant la brasserie du Cornet; une cabaretière, demeurant à la Tasnerie, surnommée sainte Vérine (Véronique) parce que, le 27 avril 1562, elle était venue essuyer le visage de Simon Fauveau et de Philippe Mallart (9), tout baigné des

(1) Ajourné le 6 septembre 1568.
(2) Fabricant d'objets en étain, décapité le 18 janvier 1569.
(3) Ajourné le 6 septembre 1568.
(4) Banni le 6 mars 1568.
(5) *Crassier*, fabricant d'huile et de savon.
(6) Décapité le 8 mars 1569.
(7) Décapité le 1er juin 1568. Il mourut en chantant un psaume de Marot.
(8) Ajourné le 6 septembre 1568. *Sandrin* est le diminutif d'Alexandre, comme Massin est le diminutif de Thomas.
(9) Le peuple avait délivré ces deux calvinistes, au moment où on les menait, au bûcher. On les appela alors et on les appelle encore dans le nord de la France les deux « Maubruslez ».

sueurs de l'agonie ; un haultelisseur, originaire de Lille et qui passait pour être allé quérir la Grange à Genève, etc.

Nous voyons aussi arriver à cheval un riche marchand qui va bientôt jouer un rôle important, François Voisin, dit à le Barbe (1). Il dit venir de Tournay, et annonce qu'à Saint-Amand il y a encore plus de « desroy » qu'à Valenciennes.

Enfin, détail assez plaisant, le portier de la porte Tournisienne quitte son poste, pour suivre Pérégrin, malgré les injonctions de l'échevin de service, tant est grand soit l'attrait de la curiosité, soit le zèle religieux.

A la fin du prêche, la Grange annonça qu'il partait pour l'assemblée de Saint-Trond, où devait être conclu entre les gentilshommes Gueux et les représentants des églises évangéliques un pacte tendant à assurer à ces dernières la liberté de conscience et de culte. En effet, dans cette assemblée dont nous avons raconté ailleurs les graves incidents, Pérégrin, qui de Valenciennes était allé d'abord à Anvers pour rejoindre les autres délégués, représenta avec François du Jon (Junius), ministre d'Anvers, les églises wallonnes, tandis qu'Hermann Modet et un autre représentaient les églises flamandes.

Il était à prévoir que le quatrième prêche réunirait un nombre très-considérable d'auditeurs, parce qu'il fut annoncé plusieurs jours d'avance, pour le dimanche 14 juillet, une heure de l'après-midi, au lieu dit : les Baillettes. « Et, pour ce qu'on en est de sy longtemps paradvisé, écrivait le 12 juillet 1566 le magistrat à la Gouvernante, et que partant ceux des villes et villaiges voisins auront bon moien d'eulx y trouver, nous craindons fort que le nombre ne soit beaucoup plus grand que le passé. »

Le magistrat ne se trompait pas. L'affluence fut énorme et put être évaluée à 15 ou 16 000 personnes. La parole fut portée par un carme défroqué d'Arras, frère Jehan Leseur, dit sire Philippe, que les témoins oculaires nous représentent comme « un homme grand et puissant, vestu de noir avec ung manteau à colle et ung chappeau de feutre, avec une petite barbe (2) ».

A la suite du prêche eut lieu le baptême d'une fillette. La marraine fut Jehennette Turotte, demeurant rue de l'Escaut. Le parrain fut

(1) Banni le 6 mars 1568. Tous ces surnoms viennent des enseignes sous lesquelles ces marchands exerçaient leurs commerces. C'était là un usage fort répandu au XVIe siècle.
(2) Pendu l'année suivante au Câteau en Cambrésis.

un jeune *carlier* (charron), demeurant en la rue Cambrisienne, en face l'hôtellerie de la clé.

Le prédicant, qui logeait contre le moulin d'Ansaing, chez Jehan des Rivières, tisserand de drap, fut amené et reconduit par le fils de Valéry du Casteau (1), mercier à l'enseigne du peigne d'or (près le pont Saint-Pol, en face la maison de Michel de le Hove), comme aussi par les deux frères Mannessier (Jacques et Jehan, dit Chuca).

Parmi les nouveaux assistants, nous remarquons Jehan Véron, drapier en la rue Cambrisienne (2), le fils de Jacques de Bouloingne, marchand de saye en la rue Capron, le serrurier Jean Vasseur (3); le brasseur des Campions (4), Nicolas Bassée, grossier (marchand en gros), demeurant sur le grand marché à l'enseigne de *la Blanche Roze* (5), l'homme du « molin d'or », crassier en la rue Saint-Géry, Anthoine de le Becque, le jeune, drapier au marché au poisson, etc.

Le lundi 15 juillet, Jehan Leseur (sire Philippe) prêcha à Saint-Amand-les-Eaux. Un témoin oculaire le vit venir entre sept et huit heures du matin « houssé et esperonné, chainct d'une épée », chez Joffroy, au logis du lion d'or, où vint le rejoindre Jehan Lejosne, l'hostelain de l'Ours. Leseur, Joffroy et Lejosne burent un coup de vin, qui leur fut présenté par la femme de Joffroy, puis montèrent à cheval pour se rendre à Saint-Amand. Le carme montait un cheval « de poil roux ». Une heure avant eux, était parti le « semonceur » (6) Myo, lequel laissa son manteau chez Joffroy. Jehan Hanin, Jehan des Rivières (l'hôte du prédicant) et Tassin Leboucq, sayeteur, demeurant entre les deux ponts d'Ansaing, étaient de la partie.

Le cinquième prêche eut lieu le jeudi 18 juillet, dans la fosse située en face du cabaret du Rouge Cœur, au village d'Anzin; sept à huit mille personnes étaient présentes (7). Pérégrin n'étant pas encore revenu de Saint-Trond, ce fut encore sire Philippe qui porta la parole et la conserva pendant une heure et demie environ. Il arriva au rendez-

(1) Ajourné le 6 septembre 1568.
(2) Id.
(3) Décapité le 20 juillet 1568.
(4) Ajourné le 6 septembre 1568.
(5) Décapité le 18 juin 1569. *Grossier*, marchand en gros.
(6) *Semonceur* ou *semoneur*, celui qui allait prévenir les religionnaires à domicile.
(7) Lettre de Saint Aldegonde-Noircarmes, lieutenant-gouverneur du Hainaut, à la Gouvernante, du 18 juillet 1566. *Correspondance de Hainaut et Cambrai*, tome VI.

vous escorté du fils de Valéry du Casteau, des deux fils de Jean Hiolle, de Jehennot Catabraire, de Jehan Manessier, dit Chuca, et du charron (borgne) de la rue Cambrisienne, lesquels fendirent la presse. L'un des fils Hiolle fut ensuite dépêché pour aller quérir un enfant du sexe féminin qu'il s'agissait de baptiser.

Cette enfant, paraît-il, appartenait au haultelisseur, demeurant contre le couvent des Carmes, et de qui nous avons déjà parlé. Elle fut « levée » par deux bourgeois de Tournay (dont l'un était son bel-oncle), et reçut le prénom biblique d'Esther.

Au retour, les sectaires adoptèrent un nouvel ordre de marche; ils envoyèrent en avant les femmes, jeunes gens et enfants, puis rentrèrent à Valenciennes en colonne serrée, au nombre de mille à douze cents.

Ajoutons que le prédicant, bien et dûment escorté, rentrait publiquement en ville, au mépris des ordres de la gouvernante.

Sire Philippe donna le sixième prêche au lieu des Baillettes, le dimanche 21 juillet. La cérémonie dura une heure et demie environ et sept à huit mille personnes y assistèrent. Myo arriva avant le ministre et indiqua à la compagnie les psaumes qu'on allait chanter. « Puis, il commencha et mesna le chant que tous les autres ensuyvirent. »

Ensuite arriva le prédicant. Il était précédé des deux fils Hiolle et du fils Valéry du Casteau. Marchaient après lui le fils de Jehennette du Daulphin, Andrieu Lebrun, sayeteur en la ruelle Badin, le tisserand Jehan des Rivières, et le charron de la rue Cambrisienne.

Après le prêche, sire Philippe publia les bans de deux « marians ».

Le septième prêche fut tenu par Jehan Leseur, au lieu des Baillettes, le lundi 22 juillet, jour de sainte Marie Magdeleine. Il dura environ deux heures et réunit encore plus d'auditeurs que la veille. Myo remplit le même office qu'il annonça en ces termes : « *Je commenche le chant et faict la lecture* ». Le ministre, pendant qu'il faisait « ses commandements », donna son chapeau à tenir au patinier Jehennet Catabraire, et, au moment de commencer son « sermon », remit au frère d'Andrieu Lavechin, maître charpentier de la ville, le livre dont il était porteur.

« La semonce » de ce prêche avait été faite par Ernoult (Arnould) Tanneleur, dit Judas (1), et par le tanneur Martin Hiette, demeurant au coin du « noëf-pont », devant la maison Aymericourt (2).

(1) Pendu le 27 août 1568.
(2) Ajourné le 6 septembre 1568.

Le même jour, Philippe de Sainte-Aldegonde Noircarmes, lieutenant du marquis de Berghes, arriva à Valenciennes et sire Philippe en partit pour aller prêcher pour la seconde fois à Saint-Amand, ce qui sans doute eut lieu le mardi 23. Le mercredi 24, vers le soir, celui-ci repassa par Valenciennes, se dirigeant vers Mons. Il était question qu'il prêchât dans un lieu choisi de telle façon qne les Tournaisiens, se rendant à la fête de Saint-Ghislain annoncée pour le 25, pussent s'y porter sans trop se déranger de leur route. Sans doute le ministre reçut contre-ordre, ou rencontra quelque obstacle de la part du magistrat de Mons, prévenu à temps par Noircarmes (1), car, dès le lendemain, nous le retrouvons à Valenciennes.

Le huitième prêche fut tenu par sire Philippe le jeudi 25 juillet, jour de saint Jacques et de saint Christophe, à Anzin, en la fosse du Rouge cœur. Dix mille personnes environ étaient présentes.

Une seule particularité est à relever dans ce prêche ; c'est qu'on y rencontre un assez grand nombre de « chevaucheurs », parmi lesquels sont cités Franchois Voisin, dit à le Barbe, Noë ou Noël Machon, boucher des grands mazeaux (2), Joffroy (du lion d'or), Lejosne de l'Ours, etc. (3).

La matinée du dimanche, 28 juillet, fut marquée par une échauffourée des calvinistes.

Les prêches ayant bien réussi à Saint-Amand-les-Eaux, les religionnaires crurent pouvoir les inaugurer à Condé. Noircarmes fut informé du projet et s'en émut d'autant plus que cette ville était proche de Mons, où était sa résidence comme gouverneur et grand bailli du Hainaut (4). En conséquence, il donna ordre au bailli de Condé de s'opposer, même par la force, à ce que les prêches eussent lieu dans l'intérieur de la ville.

Cependant une troupe de calvinistes, pleine de confiance, quittait Valenciennes de grand matin, escortant le prédicant (5). Au dire de Noircarmes, ils pouvaient être environ cinq cents. Arrivés à la porte de Condé, ils la trouvèrent fermée. En vain cherchèrent-ils à parle-

(1) Lettre de Noircarmes à la Gouvernante, du 24 juillet 1566, même *Correspondance.*

(2) Décapité le 19 janvier 1569.

(3) Noircarmes, dans une lettre à la Gouvernante du 30 juillet, dit que ce prêche du 25 fut donné par Pérégrin, revenu de Saint-Trond. C'est une erreur.

(4) A ce moment, le marquis de Berghes était parti pour l'Espagne, à l'effet d'y accomplir avec le seigneur de Montigny, frère du comte de Hornes, cette ambassade dont ils ne revinrent ni l'un ni l'autre.

(5) Nous ne savons lequel à cause du mauvais état du manuscrit.

menter. Le bailli leur fit répondre qu'il leur interdisait l'entrée de la ville et que, s'ils ne se retiraient pas au plus vite, il ferait tirer sur eux avec des arquebuses à croc et même de l'artillerie. Force fut donc aux Valenciennois de rétrograder; voulant cependant garder une bonne contenance, ils s'arrêtèrent dans une prairie, à un trait d'arc de la ville, et y chantèrent un psaume. Après quoi, ils reprirent le chemin de Valenciennes.

Les sectaires de Condé ne paraissent pas avoir été trop abattus par cette déconvenue. Quelques jours après, ils s'assemblèrent de nuit sur les remparts, au nombre de quarante ou cinquante, armés de pistolets et d'autres armes. Les hommes du guet les ayant sommés de se retirer, obtinrent cette réponse: «Retirez-vous vous-mêmes». Quelques-uns de ces calvinistes, ayant été reconnus, furent mandés par devant le bailli qui les admonesta et chercha à les détourner de leur voie. Il ne put rien obtenir et les sectaires répliquèrent « que, pour leur vye, ilz ne s'en déporteroient. »

La situation de Condé (entre Valenciennes et Mons) étant jugée importante, la duchesse de Parme résolut d'y faire entrer la bande du marquis de Berghes, qui était alors sous le commandement d'Antoine de Goignies, seigneur de Vendegies-au-bois et gouverneur du Quesnoy, ce qui eut lieu dans le mois suivant.

Au moment où, l'assemblée de Saint-Trond étant dissoute, Pérégrin de la Grange allait rentrer à Valenciennes, la Gouvernante fit effort pour arrêter le cours des prêches. Nous avons vu Sainte-Aldegonde-Noircarmes arriver en cette ville le 22 juillet. Il était porteur de propositions de Marguerite de Parme, qui étaient au nombre de deux : suspendre les prêches pendant vingt-cinq jours et ouvrir les portes à la gendarmerie du Roi. Mais, sur ce terrain encore, les calvinistes prévenus avaient pris position. Le consistoire s'était empressé de dresser une requête au magistrat, « icelle contenant pluisieurs raisons pourquoy l'on ne debvoit recepvoir ladite gendarmerie, alléguant les dommaiges, foulles et inconvéniens que la ville et manans d'icelle en avoyent reçeus le temps passé. » Cette requête fut remise par le consistorial Guillaume de Roisin (1) au cirier Pierre de le Rue, qui se chargea de la faire parvenir à Mrs de la Justice. Ceux-ci, espérant détourner le coup, firent prendre le 18 juillet par le conseil particulier

(1) Banni, le 6 mars 1568.

une délibération, portant que trois cents nouveaux soldats citadins (testes bourgeoises) seraient adjoints aux trois compagnies dont il a été parlé plus haut.

Cette manœuvre n'empêcha pas Noircarmes de présenter les propositions gouvernementales au même conseil qui, mis au pied du mur, les accepta, en apposant toutefois à son acquiescement des conditions qui en diminuaient fort la valeur. Ainsi il stipula que personne ne serait recherché ni molesté pour le fait de la religion et il réserva la ratification tant du conseil supérieur de la ligue des Gueux que du grand conseil de la ville.

Ce dernier, assemblé le 25 juillet, parut disposé à adopter l'avis du conseil particulier. Toutefois, comme ce jour-là beaucoup de ses membres assistaient au prêche, on ne se trouva pas en nombre, et on remit au lendemain pour prendre une résolution définitive.

Le 26 juillet, le vent avait tourné. Les calvinistes avaient pu se concerter. Non-seulement le grand conseil était au complet, mais les sectaires les plus déterminés avaient envahi la salle des délibérations. A peine Andrieu de Bouzanthon, seigneur de Quérénaing, avait-il commencé à parler pour soutenir les propositions de Noircarmes que le tumulte commença. D'abord interrompu et pris à partie, le seigneur catholique se vit bientôt menacé de mort ou du moins exposé à de graves violences. Il ne put s'échapper qu'à grand'peine des mains de ces furieux. Après sa retraite précipitée, le conseil, comprenant qu'il ne pouvait trancher la question dans des conjonctures si critiques, prit un parti dilatoire et décida que chaque dizaine des connestablies donnerait son avis par écrit. Les opinions furent recueillies et se trouvèrent très divergentes. Plusieurs dizaines opinèrent dans le sens du rejet absolu des deux propositions. Toutefois la majorité s'arrêta aux résolutions suivantes :

1° Les prêches ne seraient suspendus pendant vingt-cinq jours qu'autant que les autres villes de la province se rangeraient au même parti.

2° On ne recevrait la gendarmerie royale qu'*en cas de nécessité*, et on entendait par là le cas de guerre ou d'une attaque des Français.

Au fond, c'était un refus déguisé. Noircarmes, pressentant son échec, était retourné à Mons, remettant au temps le soin de sa vengeance. Rien désormais ne pouvait plus arrêter les prêches.

Péregrin de la Grange, à son retour de Saint-Trond, tint le neu-

vième prêche le dimanche 28 juillet, vers une heure de l'après midi, à la fosse du Rouge Cueur, en présence d'un auditoire plus nombreux que jamais. Avant l'arrivée du ministre, des psaumes furent chantés sans que personne dirigeât le chant et on ne fit aucune lecture. Le prêche dura environ une heure et donne lieu à deux observations : d'abord, les sectaires portent diverses armes, des épées, des hallebardes, des arquebuses, et notamment des pistolets qu'ils « mectent dedans le marone de leurs chausses ». La cause de cette précaution est connue. Les prélats de Hainaut, ayant fourni des fonds pour augmenter l'effectif de la maréchaussée, les calvinistes craignent d'avoir affaire avec une troupe armée. En second lieu, les « chevaucheurs », c'est-à-dire ceux qui se rendent aux assemblées montés sur leurs chevaux, sont plus nombreux et marchent en ordre de bataille. Parmi ceux-ci on remarque François Patou, mercier, à l'enseigne du marteau d'or sur le grand marché (1); Jehan Bayart, marchand de la rue Tournisienne; François Voisin ; l'homme du billon; Jehan Machon; Joffroy (du lion d'or); Lejosne (de l'ours); l'homme de l'Espinette, nommé Valentin Mathieu, fromagier (2); Allard Bar; Georges Clinquart; un marchand de Tournay, nommé la Chapelle, gendre d'Aymery Bétremart, l'hostelain de la Hure, etc.

Le dixième prêche eut lieu le mercredi 31 juillet, toujours au *Rouge Cueur*. Ce fut encore Pérégrin qui prit la parole. Le nombre des auditeurs était considérable, moins considérable toutefois qu'il ne l'avait été le dimanche précédent. Avant l'arrivée du ministre, l'assemblée chanta des psaumes, mais on ne fit aucune lecture.

Aussitôt après son arrivée et avant de prêcher, Pérégrin publia les premiers bans de deux mariages; celui d'entre Myo déjà nommé et Jehennotte Turotte, et celui d'entre Martin Turotte, frère de la précédente et fils de Jehan Turotte, avalleur de vins (3), avec la fille d'une veuve, demeurant en la rue Cambrisienne, contre l'auberge de la Clé.

Les chevaucheurs portant des pistolets aux arçons de leurs selles, étaient au nombre de 23.

Enfin, particularité remarquable, Marie Leboucq, la femme de

(1) L'un des membres du Consistoire, décapité le 29 mars 1568.
(2) Marchand de fromages, ajourné le 6 septembre 1568. Espinette, petite épine, c'était l'enseigne de ce marchand.
(3) Avaleur de vin : artisan qui descendait le vin dans les caves.

Michel Herlin (1), assiste au prêche avec un ou deux de ses fils. Les témoignages sont contradictoires sur ce point.

Le prêche de Pérégrin, qui eut lieu le dimanche 4 août, toujours à Anzin, au même lieu (le 11e), présenta de nouveaux caractères. Nous voyons entrer en scène un homme qui se fit remarquer par sa piété, ses connaissances théologiques et son courage; nous voulons parler de Pierre De le Rue, cirier, à l'enseigne du *benoistier d'or*, à l'angle de la rue du Pont de Pierre et de la rue de le Sauch (2).

Les ressources de la communauté augmentant, les calvinistes firent les frais d'un « estaplier », c'est-à-dire d'une sorte de pupitre destiné à supporter les saints évangiles ou les autres livres sacrés destinés à fournir les sujets de lecture ou de chant. On s'en servit pour la première fois dans les cérémonies du 4 août.

Avant le sermon, De le Rue, debout devant l'estaplier, lut trois chapitres, « entremeslant lad. lecture de chanson que la compai» gnie ensuivoit. » Ensuite furent publiés les seconds bans des personnes ci-dessus nommées. Puis vint le tour d'un baptême. Une lainière de la rue Cambrisienne apporta l'enfant (du sexe masculin) d'un pigneur originaire de Cambrai et demeurant dans la même rue. Myo, qui en fut le parrain, lui donna le prénom de Jonas.

Parmi les assistants, nous remarquons la femme de Michel Herlin avec ses deux fils (3); Thiefferize (le viel) compromis en 1564 à propos de l'évasion de Gratien Wyart (4); l'homme du « Lombart »; le serviteur et la meschine (5) de Vincent Resteau, ancien massard (6). Parmi les chevaucheurs, nous rencontrons l'hôte « d'Orléans »; celui du « lyon d'argent »; Jehan de Lattre, le fils; Claude Grebert, seigneur du Sart, demeurant dans la rue entre deux mazeaux en

(1) Le calviniste le plus riche et le plus influent de Valenciennes, décapité le 31 mai 1567. Au moment où il était à genoux pour recevoir le coup fatal, on lui annonça que tous ses biens étaient confisqués. *Voilà la sauce*, dit-il, et sa tête tomba.

Il faut reconnaître que tous ces hommes du XVIe siècle étaient singulièrement trempés.

(2) Le principal membre du Consistoire, décapité le 29 mars 1568. Sa mémoire fut longtemps vénérée comme celle d'un martyr.

(3) Michel et Philippe. Michel (l'aîné) fut décapité en même temps que son père, le 31 mai 1567. Philippe put se sauver et fut ajourné le 6 septembre 1568. Il m'a été impossible de découvrir quel fut le sort de leur mère, mais il me paraît impossible que le duc d'Albe l'ait épargnée.

(4) Jeune calviniste qui, enfermé dans la prison, put s'évader, grâce à la complicité de la fille du geôlier, Jacqueline Cohelle. Cette jeune fille fut étranglée sur le marché, le 18 décembre 1564.

(5) *Meschine*, *meskenne*, mot wallon désignant une domestique femelle.

(6) *Massard*, trésorier municipal.

une maison attenant à celle du commissaire royal, Jehan de le Val; Jehan Goddin, marchand de saye en la rue Capron, gendre de l'échevin Nicolas Vivien (1), etc.

Après la cérémonie, tous ces cavaliers, réunis en troupe, firent « le limachon (2) » au chemin Corbault et déchargèrent leurs pistolets. Puis ils rentrèrent en ville, escortant le prédicant.

Le 6 août, eut lieu à l'église de Saint-Jean un scandale, qui donna un nouvel aliment aux passions déjà bien surexcitées. Un cordelier, attaché à la paroisse de Saint-François, prêchait depuis quelque temps à Saint-Jean et y attirait une grande affluence d'auditeurs. Cette circonstance indisposa les calvinistes, qui résolurent de mettre fin à ces sermons. Quelques rumeurs précédèrent la scène que nous allons raconter. Ceux de la Religion, disait-on, avaient déclaré que, si on continuait à prêcher aussi longuement à Saint-Jean, ils y mettraient bon ordre. Douze calvinistes, ajoutait-on, devaient réunir leurs efforts et arracher le cordelier de sa chaire. — Le tumulte éclata, comme nous l'avons dit, le mardi 6 août.

Pendant le sermon, un petit groupe de sectaires ne tarda pas à exciter l'attention et bientôt après l'animadversion des fidèles catholiques. Parmi eux, on remarqua un nommé Guillaume, boucher des petits mazeaulx, demeurant sur la place à l'Isle, en face de la maison de la veuve d'Oultreman, le fils du wieswarier (3) Vinchenot (diminutif de Vincent), un plombier nommé Claude Hutin (4), un nommé Toussaint Fréhault, dit Douey (5), huqueur de laine (6), et enfin un individu désigné, dans les pièces originales, sous le sobriquet de *Mandin noir harnas* (7). La plupart de ces hommes avaient pris part aux prêches de 1563 et de 1566, ainsi qu'à toutes les manifestations des religionnaires. Toussaint Fréhault, entre autres, avait été, en 1562 (le 22 mai), battu de verges, à raison de la part qu'il avait prise à la rescousse des Maubruslez.

(1) Ajourné le 6 septembre 1568.
(2) Le *limachon* ou la *caracole*, sorte de défilé emprunté aux troupes du duché de Bourgogne. M. Llotrop Motley a supposé, par erreur, que c'était une sorte de salut ou de révérence.
(3) *Wieswarier*, marchand de vieilles hardes, fripier. Vincent ou Vinchenot Moreau, pendu le 30 juin 1568.
(4) Décapité le 20 janvier 1569.
(5) Décapité le 17 janvier 1569.
(6) *Huqueur* ou *hecqueur* de laine, ouvrier mettant la laine en écheveaux.
(7) *Mandin* est le diminutif d'Amand. Quant au sobriquet de *Noir harnas*, il indique que cet homme avait servi dans une troupe de cavaliers noirs (schwartzreiters).

Quoi qu'il en soit, le sermon était à peine commencé, qu'il fut interrompu par un « susurre » prémédité. Pendant que *Mandin noir harnas* écrivait sur une ardoise quelques-unes des propositions du prédicateur, ses amis faisaient semblant d'entrer en dispute. Il faut l'arrêter, disaient les uns; qu'il continue, disaient les autres; les deux plus osés d'entre eux, Guillaume et Fréhault, élevèrent hardiment la voix pour déclarer que le cordelier « ne disoit pas la vérité ». Hutin et Fréhault avaient préalablement engagé entre eux un pari à qui interromprait le moine.

Un grand tumulte s'ensuivit. Plusieurs femmes qui étaient présentes interpellèrent vivement les calvinistes et firent mine de se jeter sur eux. Parmi elles, la plus animée était la « brasseresse de la grise Austrice ». Les calvinistes commencèrent à baisser le ton. Le cordelier reprit de l'assurance et s'adressant à ceux-ci : « Si quelqu'un de vous n'est pas satisfait, dit-il, qu'il vienne vers moi et je lui donnerai raison suffisante. » Les interrupteurs gardèrent le silence, et le sermon put être achevé.

Quand il fut informé de ce scandale, le magistrat donna ordre d'arrêter deux de ceux qui s'étaient le plus fait remarquer. Cette arrestation fut de courte durée. Les témoins se dérobèrent et l'enquête ne put aboutir. Toutefois le magistrat ne relâcha les deux délinquants que provisoirement et à la charge par eux de se reconstituer prisonniers à première réquisition. Il exigea même une caution de « cent livres de gros » qui fut déposée. Avant d'élargir les coupables, il les tança d'importance et déclara, tant à eux-mêmes qu'à leurs cautions, « qu'il n'estoit d'intention de souffrir quelcun de ses mannans faire telle et semblable trouble (1). »

Toujours est-il que cet incident fit grand bruit. La Gouvernante, dans sa lettre au magistrat en date du 12 août 1566, le qualifie de « fort énorme » (2), et il ne fut certainement pas étranger à la condamnation capitale qu'encoururent et subirent ultérieurement Claude Hutin et Toussaint Frehault.

(1) Saint-Aldegonde Noircarmes à la Gouvernante, 10 août 1566. — *Correspondance de Hainaut et Cambrai*, t. VI, p. 223.
Le magistrat de Valenciennes à la Gouvernante, 15 août 1566. — Registre intitulé : *Actes concernant Valenciennes*, 1566.

(2) Ce a esté ung acte fort énorme et scandaleux du jeusne homme qui démentit tout hault et clerc le cordelier qui preschoit en l'église Sainct-Jehan audict Vallenchiennes, et, puisqu'il est prins, s'en doibt faire la correction que mérite sa faulte, laquelle ne demeureroit impunie, si fust advenue en presche des sectaires. *Correspondance de Hainaut et Cambrai*, t. VI, p. 226.

Le douzième prêche fut prononcé par La Grange à la fosse du Rouge Cœur, le mercredi 7 août 1566. Il fut précédé d'une lecture donnée par Pierre De le Rue, debout devant l'estaplier et de chants conduits par ce dernier. Cette fois, presque tous les auditeurs, prévenus par les semoneurs, sont armés de pistolets, d'arquebuses, d'épées, de hallebardes et d'épieux. On remarque aussi des paysans armés de fourches et de fléaux. Parmi ceux-ci, les espions signalent Jehan Dougnie ou Dongnie, censier à Bruay, et Myo De le Motte, censier à Druanville (?).

Les chevaucheurs sont au nombre de trente-cinq. Tous portent à l'arçon de leur selle des pistolets qu'ils déchargent par salves à la fin de la cérémonie. Ce sont eux qui, au retour, escortent le prédicant. Pendant le prêche, ils « estradient » (battent l'estrade) dans les alentours, fouillent les bosquets, de peur d'essuyer quelque fâcheuse surprise de la part du prévôt des maréchaux. Parmi eux les espions nomment, outre ceux déjà cités ci-dessus, Jehan Cartignies (1), Théry Burette, taintenier (2) en la rue Glategny; Simonet de Beuvery, boucher du petit Mazeau; Jehan (3) et Régnier Pré, bouchers du grand Mazeau; Me Sébastien Waudringhe, tailleur d'images sacrées (4); Jacques Gellée (5); un « boutier » (*fourboutier*, nourrisseur de bestiaux), demeurant contre l'auberge d'Anchin; le fils du brasseur « des Rattelots », exerçant la profession de cauchetier (6), en la rue Cambrisienne, en face de l'enseigne de « l'Esguier » (aiguillon); le nommé Sandrin, riche marchand de chevaux, tenant l'auberge à l'enseigne de « l'Empereur », hors la porte Turnisienne, etc.

Après le prêche, vint l'administration des sacrements. Pérégrin commença par publier les troisièmes bans des deux couples dénommés ci-dessus, puis procéda au baptême d'un enfant du sexe féminin, venant de la rue Cambrisienne, et à qui fut donné le prénom d'Esther.

Ce jour-là encore, on entendit circuler divers bruits dans l'assistance. Ainsi on apprit que Lejosne, l'hôte du lion d'or, avait dit en la maison de Jean Gynery, maréchal ferrant, son voisin, « que le

(1) Décapité le 1er juin 1568.
(2) Teinturier.
(3) Décapité le 17 janvier 1569.
(4) Ajourné le 6 septembre 1568.
(5) L'émissaire du Consistoire, chargé d'aller à Anvers solliciter l'appui du prince d'Orange, du comte Louis de Nassau, de Bréderode, etc.
(6) *Cauchetier, cauchteur*, fabricant de bas ou de chaussettes.

» cordelier de Saint-Franchois estoit ung séducteur du simple peuple » et qu'il ne prescheroit point longuement ». Autres rumeurs ; les calvinistes étaient décidés, disait-on, à établir deux prêches intra-muros, l'un au Béguinage, l'autre à Notre-Dame la Grande. De plus, ils avaient l'intention de fonder un Hôtel-Dieu particulier, où l'on distribuerait les aumônes recueillies par les diacres parmi les religionnaires de toutes les paroisses.

Les symptômes de troubles allaient toujours s'accumulant et s'aggravant. C'est ainsi que le jeudi 8 août, au soir, se produisit un incident, par suite duquel le prévôt-le-comte quitta Valenciennes pour n'y rentrer qu'après le siége. Ce soir-là, Claude de la Hamaïde passait à cheval sur le marché, suivi d'un laquais également monté. Il revenait du Câteau en Cambrésis, où il avait été appelé par sa charge de bailli de monseigneur l'archevêque de Cambrai. Alors « commença ung rumeur du peuple contre luy, l'appellant *meschant et* » *Traistre*, non qu'il l'oyoit, mais fust fort bien entendu de son homme » qui venoit derrière luy (1) ». A l'instant même courut le bruit que les calvinistes allaient se porter à la Salle-le-Comte, la saccager et faire un mauvais parti au prévôt. Cette vague menace n'était pas sans quelque fondement, car des coups d'arquebuse furent tirés et les projectiles passèrent au-dessus du toit de cet édifice. Aussitôt les amis de Claude vinrent l'engager à quitter une ville où il n'était plus en sûreté et le prévôt, peu rassuré, s'empressa de déférer à ces représentations. Il partit le vendredi, 9 août (2).

A cette nouvelle, les commissaires royaux, de le Val et Clarembault, furent pris de peur et manifestèrent l'intention de se retirer (3).

Le même jour, 9 août, se produisit un autre fait bien plus considérable. Guy de Bray fit, dans la soirée, sa rentrée à Valenciennes où il avait prêché l'évangile près de dix ans auparavant. Ce célèbre théologien a joué un rôle trop important pour que nous ne retracions pas ici les principaux traits de sa courte et éclatante carrière.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) Noircarmes à la Gouv. — 10 août 1566.
(2) Même lettre.
(3) Même lettre. — Toutefois, ils ne quittèrent Valenciennes, sur le congé de Noircarmes, qu'après le bris des images.

BIBLIOGRAPHIE

ÉLÉONORE DE ROYE, PRINCESSE DE CONDÉ (1535-1564).

Notre collègue, M. le comte Jules Delaborde, lut, dans la séance annuelle du 10 mai 1870, une notice très-touchante sur les derniers jours d'Éléonore de Roye, princesse de Condé, d'après la relation authentique et peu connue d'une de ses dames d'honneur. Ce morceau laissait entrevoir tout le charme de la figure historique qui nous apparaît aujourd'hui, dessinée avec amour, dans les épreuves de sa vie conjugale, et dans le cadre des événements généraux de son temps.

Rien de plus court, mais aussi de mieux rempli, que la destinée de cette princesse morte à vingt-neuf ans, après avoir montré les vertus les plus héroïques et les plus douces dans le drame des guerres civiles déchaînées sur notre pays. M. Delaborde n'a rien négligé pour faire revivre la fille de Madeleine de Mailly, la nièce des Châtillon, l'épouse de Louis de Condé, si peu digne d'elle, malgré son incontestable dévouement à la cause réformée pour laquelle il sut mieux mourir que vivre. Les grandes collections de la Bibliothèque nationale, les archives étrangères, ont fourni à l'auteur un dossier très-précieux, dont il nous communique les trésors dans une narration ferme et solide. Nous n'avons pas ici un de ces portraits suspendus dans le vide qui ne prouvent que l'inexpérience de la main qui les a tracés; ou bien encore une série de documents mis bout à bout par une méthode expéditive qui n'a rien de commun avec le noble labeur de l'histoire. M. Delaborde possède une connaissance approfondie de l'époque où vécut son héroïne, et il n'est pas de ces érudits aisément satisfaits, qui prennent les matériaux de l'édifice, ou l'échafaudage destiné à en préparer l'exécution, pour l'édifice lui-même. Il y a de l'art dans son récit, de l'élévation dans ses jugements, et le lecteur ne s'en plaindra pas. Les chapitres consacrés au procès du prince de Condé, au siége d'Orléans, sont de vraies pages d'histoire. Les détails domestiques alternent avec les faits généraux, et l'intérêt se soutient jusqu'à la mort si paisible et si sainte de la jeune

princesse, qui prendra place désormais, entre Charlotte de Laval et Jeanne d'Albret, dans la galerie des femmes illustres de la Réforme.

Ce serait mal honorer un si noble début que de ne pas mêler la critique à l'éloge, avec une sincérité qui est encore un hommage. Le genre historique est peut-être le plus difficile, parce qu'il réclame l'emploi des dons les plus divers de l'esprit concourant au même but, la résurrection du passé. Le style de l'histoire comporte donc une réelle variété de tons, en demeurant sobre, grave, et d'une élégante simplicité qui convient à tous les sujets. La précision trop didactique dans l'exposé des faits peut engendrer la sécheresse, comme à l'opposite, la recherche trop exclusive de la leçon morale, aboutit au style édifiant. L'auteur d'Éléonore de Roye a-t-il toujours su éviter ce double écueil? Je n'ose prononcer. Rien de plus séduisant que les biographies intimes; mais leur attrait cache un péril quand elles ne sont pas entièrement justifiées par la nature des documents mis en œuvre. On est tenté alors d'y suppléer par des conjectures qui ne cadrent pas toujours avec la stricte réalité. C'est la pente du sentimentalisme en histoire.

Par la gravité de son esprit, par son érudition exacte et puisée aux sources, M. Delaborde saura éviter les écueils d'une méthode trop subjective, pour laisser aux documents intercalés dans la trame du récit et commentés avec goût, l'autorité qui leur appartient. Dans ce XVIe siècle, si vivant, si tragique, les sujets ne lui manqueront pas, et la douce compagne du prince de Condé, inspirant ses premières études, n'aura fait que le préparer à une de ces biographies plus étendues qui résument une époque dans une de ses plus hautes personnifications politiques et religieuses. J. B.

La Satyre Ménippée selon l'édition princeps de 1594, édition nouvelle avec introduction et éclaircissements par M. Ch. Read.

La bibliographie est sœur de l'histoire, et jamais cette vérité n'a été mieux comprise que de nos jours. C'est l'honneur de notre époque d'avoir donné des éditions parfaites des écrits qui ont le plus marqué dans le passé, et d'avoir mis la critique la plus éclairée au service de textes dont l'interprétation n'était pas sans erreur. Par sa belle édition des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, comme par celle du *Printemps*, qui l'a suivie de près, M. Ch. Read a rendu un ser-

vice très-réel à notre littérature. Ce n'est pas un moindre titre que cette charmante édition de la Satyre Ménippée dont nous lui sommes redevables, et sur laquelle il s'explique lui-même en si bons termes.

« La Satyre Ménippée, dit-il, est depuis longtemps comptée parmi les monuments de notre langue, comme parmi ceux de notre histoire, Elle a signalé le triomphe de l'esprit français à la fin du XVI[e] siècle. Sa place, selon l'opinion des meilleurs juges est à jamais marquée entre Rabelais et Pascal. C'est la transition entre *Gargantua* et les *Provinciales*.

» Pour la définir, un critique a dit, et l'on s'est plu à répéter, que la Ménippée était tout à la fois un pamphlet, une comédie, et un coup d'État.

» C'est en effet avant tout un pamphlet, et comme on l'a appelé, le roi des pamphlets. Mais c'est plus et mieux encore qu'un admirable pamphlet, car le pamphlet ne peint des gens que les costumes et les dehors, comme l'a fait observer Saint-Marc Girardin, tandis que dans la Ménippée, chaque auteur a une part de vérité contemporaine qui marque sa date et son nom, et une part de vérité abstraite et philosophique qui lui donne quelque chose d'éternel.

» Et c'est bien aussi une comédie, une comédie d'à-propos, à la manière d'Aristophane, mêlée de farce et de gros sel. Mais c'est plus encore, car la comédie d'à-propos et de personnalités a un caractère essentiellement actuel et éphémère, tandis que la Ménippée, généralisant ses personnages, en a fait par là des types vivants de tous les temps et de tous les pays. C'est, sous ce rapport, une vraie comédie de mœurs; c'est, il faut le dire à sa gloire, un véritable Tartuffe anticipé, le Tartuffe des ambitieux, des intrigants, des hypocrites de la politique.

» Mais un coup d'État? Peut-on qualifier ainsi la Ménippée? Elle fut justement tout le contraire. Elle fut le coup de grâce, et si l'expression est ici permise, le coup de balai donné, en fin de compte, aux guisards, aux faiseurs de barricades et de coups d'États, par le bon sens et l'esprit gaulois venant en aide au bon droit de celui qu'on avait forcé de conquérir son royaume à la pointe de l'épée. En flétrissant les auteurs des désordres publics, en amenant, comme l'a dit Grosley, toute la nation a rougir d'elle-même, la Satyre Ménippée ne fut guère moins utile à Henri IV, au parti national et à la paix, que la

bataille d'Ivry. L'arme du ridicule si « gaillardement maniée », achevait l'œuvre de la victoire.

En nous donnant une nouvelle édition strictement conforme pour le texte au prototype rarissime de 1594, M. Read y a introduit une ponctuation plus régulière, la distribution en alinéas, et des notes indispensables. Il a ainsi contribué à rendre facile et attrayante une lecture qui n'était que méritoire. Nul doute que sous cette forme la Satyre Ménippée ne trouve de nombreux lecteurs dans cette portion du public qui se contentait jusqu'ici d'admirer le chef-d'œuvre sur parole.

VARIÉTÉS

UN OPUSCULE DE BAYLE.

Nous croyons devoir restituer à Bayle l'opuscule suivant que nous ne lui avons nulle part vu attribuer : *Requête présentée au roi de France par les protestants qui sont dans son royaume, que l'on a contraints ci-devant d'embrasser la religion romaine. Imprimée le 3 septembre* 1697. Il figure page 518 du deuxième volume de la seconde édition des *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*. La Haye, 1707, in-12. L'édition originale de cette pièce éloquente et d'un royalisme achevé, que M. Puaux fils (*Bullet.*, 2e série, II, 313) croit avoir été écrite en France, désigne Saint-Omer comme lieu d'impression.

Cette désignation paraît suspecte de prime abord. Il n'y a pas d'apparence qu'un imprimeur catholique (il n'y en avait plus d'autre) ait risqué la Bastille ou les galères, pour dire au roi qu'à l'heure de sa mort, le repos de son âme serait peut-être troublé par le souvenir des misères affreuses que de faux dévots l'ont engagé à faire souffrir à ses sujets protestants, dont les uns le supplient de leur rendre leurs femmes et leurs enfants, les autres, leur pères et leurs maris, un grand nombre de les tirer des cloîtres, des prisons et de ces terres barbares où ils sont confinés (suivant l'avis de Fénelon) parmi les sauvages; d'autres encore, de les délivrer des chaînes et des rames où ils sont attachés avec les scélérats. Un libraire de Lyon, trompé par les mots : Saint-Omer, crut la brochure permise, la réimprima et en revendit rapidement beaucoup d'exemplaires; mais il reçut bientôt l'ordre de la faire disparaître et se le tint pour dit (*Lettres et opuscules de feu M. Brousson.* Utrecht, 1701, in-16, p. 312.)

Cette *Requête* n'a point vu le jour en France, mais en Hollande. Les lecteurs du *Bulletin* savent dans quelles circonstances. Un comité de huit membres s'était formé à la Haye, dans le but d'en-

gager les puissances protestantes à poser comme condition de la paix, qui se négociait à Ryswick, le rétablissement de l'édit de Nantes et à se porter garantes de sa légale exécution. Un comité rival, composé de dix membres qui espéraient tout de la magnanimité de Louis XIV et répandaient le bruit insensé que, après la paix, le roi accorderait de son propre mouvement aux réformés toutes les libertés dont jouissaient les catholiques dans les États protestants, voulait que l'on se bornât à présenter au roi une simple requête. Le comité des huit fut obligé de désavouer celui des dix. De là, trouble et scandale. Brousson écrivit pour les huit les *Très-humbles remontrances à toutes les puissances protestantes, réformées et évangéliques, sur le rétablissement des Églises protestantes de France.* Qui fit pour les dix la *Requête?*

Son contenu s'accorde avec tout ce que nous savons des sentiments de Bayle par l'*Avis aux réfugiés* (1690). Il raille dans ce déplorable pamphlet les prédictions apocalyptiques de Jurieu, les espérances chimériques qu'elles ont fait naître, en même temps qu'il affirme les dispositions favorables du roi à l'égard des émigrés, et qu'il invite ceux-ci à se défaire avant leur retour en France de « l'esprit de satire » et de certain esprit républicain qui ne va pas moins qu'à introduire l'anarchie dans le monde. » Il s'y montre partisan du pouvoir absolu et accuse Jurieu de sédition, parce que celui-ci prétend que « les rois sont faits pour les peuples et non pas les peuples pour les rois. »

Au point où en était la lutte entre ces deux collègues, il suffisait que Jurieu fût du comité des huit pour que son adversaire écrivît dans les dix. Or, l'ouvrage dans lequel Bayle, mieux inspiré cette fois, avait poussé un cri d'indignation contre la Révocation : *Ce que c'est que la France catholique sous Louis le Grand*, 1685, in-12, porte aussi la désignation de Saint-Omer (Amsterdam). Ce livre, dont le plan compliqué rappelle singulièrement celui de l'*Avis*, se compose de trois pièces : 1° une lettre pleine de violence contre les auteurs de la Révocation, adressée par un protestant à un bon chanoine de Saint-Omer; 2° une lettre du chanoine, qui envoie la précédente à un réfugié de Londres en lui demandant ce qu'il en pense; 3° la réponse du réfugié, qui blâme la bile excessive de son coreligionnaire; le tout mis au jour par un prétendu libraire de Saint-Omer. (Sayous, *Hist. de la littér. fr. à l'étranger*, I, 279.)

On concoit que Bayle ait continué à se servir d'une désignation qui avait d'autant plus contribué à dérouter les esprits que la jésuitière de Saint-Omer était alors fort célèbre (Jurieu, *la Politique du clergé*, p. 131), tandis qu'il est bien peu probable qu'un autre que lui aurait songé à donner cette ville comme lieu d'impression de la *Requête*.

O. Douen.

LES HÉRÉSIES D'UN BIBLIOPHILE

A propos d'un livre illustré, *la Vie militaire et religieuse au moyen âge,* notre collègue, M. Ed. Sayous, relevait dans le *Bulletin* (t. XXII,

p. 133), avec une juste sévérité, quelques sophismes de M. Paul Lacroix, qui n'avaient pas même la conviction pour excuse. C'est avec le même accent de sincérité que cet auteur soutient aujourd'hui, dans un volume sur *la Renaissance*, une thèse non moins hardie, dont M. Saint-René Taillandier fait justice en ces termes :

« Toutes les fois que M. Paul Lacroix est soutenu par des écrivains qui ont étudié spécialement telle ou telle partie de l'histoire des idées, quand il s'appuie sur M. Jourdain pour l'histoire de l'Université de Paris, sur M. Ferdinand Denis pour l'histoire des sciences occultes, sur M. Paulin Paris pour l'histoire de nos vieux poèmes, on s'aperçoit qu'il marche sur un terrain solide. Il y a d'autres domaines où le sol manque sous ses pas. Pourquoi affirme-t-il, par exemple, que « la Réforme fut partout funeste à la langue et à la littérature ? » Quoi ! partout ! ce n'est pas l'avis de Bossuet, lorsque comparant Luther et Calvin, il dit expressément : « Luther triomphait de vive voix ; mais la plume de Calvin était plus correcte. Ils excellaient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays. » Ce n'est pas non plus l'avis de Bourdaloue dans ce curieux passage où il accorde à ses adversaires tant de mérites supérieurs, savoir, critique, éloquence, et leur refuse l'humilité. » (*Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1876, p. 949 et 950.)

Ce n'était pas non plus, dirons-nous à notre tour, l'avis de M. Lacroix lui-même, lorsqu'il publiait en 1842, les *Œuvres françaises de Jean Calvin*, avec une préface qui commence ainsi : « Le style de Calvin est un des plus grands du XVI[e] : simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons, il a commencé à fixer la langue française pour la prose, comme celui de Clément Marot pour les vers, etc... » Il faut plaindre les écrivains assez peu soucieux de leur dignité pour s'infliger à eux-mêmes de pareils démentis, sans rechercher le secret de leurs contradictions et de leurs défaillances.

J. B.

P. S. L'abondance des matières nous oblige à différer plusieurs articles de correspondance ; mais nous tenons à remercier le conseil presbytéral de l'Eglise française de Saint-Nicolas à Strasbourg, pour le don annuel qu'il veut bien consacrer à notre Société, « comme un témoignage de ses vives sympathies pour la tâche que nous avons entreprise de mettre au jour les annales d'un passé aussi riche en traits héroïques qu'en dévouements obscurs. De ce passé quelques pages nous sont communes, et toutes nous tiennent à cœur. » Cette lettre, que nous déposons dans nos archives, porte la signature de MM. Th. Beck, président, et Rod. Reuss, secrétaire.

ERRATA. — Dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 15, ligne 23, on doit lire : *George II, roi d'Angleterre*, et non George III.

PARIS, — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNE COLLECTION

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année,	1852	20 fr. le volume	11e année,	1862	20 fr. le volume.
2e —	1853		12e —	1863	
3e —	1854		13e —	1864	
4e —	1855		14e —	1865	
5e —	1856		15e —	1866	
6e —	1857		16e —	1867	
7e —	1858		17e —	1868	
8e —	1859		18e —	1869	
			19e-20e —	1870-71	
			21e —	1872	
			22e —	1873	
			23e —	1874	
9e —	1860	30 fr, le volume.	24e —	1875	10 fr. le volume
10e —	1861		25e —	1876	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1876) : 250 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1877